



COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

03/2023

Gestion communale 2022

Réf. : 10.03.05

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2022\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION_2022.docx

Savigny, le 30 mars 2023

TABLE DES MATIERES

1.	ADMINISTRATION GENERALE	12
1.1	Organisation des autorités	12
1.1.1	Législature.....	12
1.1.2	Systèmes électoraux.....	12
1.1.2.1	Conseil communal.....	12
1.1.2.2	Municipalité.....	12
1.2	Conseil communal.....	13
1.2.1	Composition (10.01.07).....	13
1.2.2	Bureau du Conseil communal (10.01.04)	14
1.2.3	Commission de gestion pour l'exercice 2022 (10.01.08).....	15
1.2.4	Commission des finances au 31 décembre 2022 (10.01.08)	15
1.2.5	Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2022 (10.01.08)	15
1.2.6	Séances du Conseil communal (10.01.02-06).....	16
1.2.6.1	Préavis et rapports municipaux	16
1.2.6.2	Initiatives déposées par des Conseillers communaux	16
1.2.7	Communications de la Municipalité au Conseil communal.....	17
1.3	Municipalité.....	18
1.3.1	Dicastères de la Municipalité (10.03.10).....	18
1.3.2	Séances de la Municipalité (10.03.02).....	19
1.3.3	Activités de la Municipalité	19
1.3.4	Autorisations générales : législature 2021-2026 (10.03.09)	20
1.3.5	SuisseVote (10.02.02).....	20
1.4	Personnel communal	21
1.4.1	Postes de travail (13.08.01)	21
1.4.2	Personnel temporaire (13.08.02)	22
1.4.3	Stages divers (13.08.02)	22
1.4.4	Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10).....	22
1.5	Promotion de la commune	22
1.5.1	Service au public.....	22
1.5.2	Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07)	23
1.5.3	Information au public (14.01.04-07)	24
1.6	Administration	24

1.6.1	Statistique de la population (14.06.04)	24
1.6.2	Naturalisations (11.05)	25
1.6.2.1	Réglementation	25
1.6.2.2	Naturalisations ordinaires	25
1.6.3	Gestion des documents et des archives (11.07)	25
1.6.3.1	Plan de classement des dossiers du greffe municipal	25
1.6.3.2	Archivage	26
1.6.3.3	Gestion électronique des documents et digitalisation	26
1.6.4	Conventions de collaboration (32.01.05 – 35.01 – 43.08 – 85.02)	26
1.6.5	Inspection de la préfecture (10.06.03)	26
1.7	Manifestations locales et relations extérieures	27
1.7.1	Nonagénaires (14.02.02)	27
1.7.2	Centenaires (14.02.02)	27
1.7.3	Course des aînés (14.02.02)	27
1.7.4	Marché communal (14.02.02)	27
1.7.5	Réception des nouveaux habitants et bourgeois de Savigny (14.01.02 – 14.02.02)	27
1.7.6	Sociétés locales (14.01.06 – 14.03 – 56.05)	28
1.7.7	Lausanne Région (10.05)	29
1.7.8	Centre sportif de Malley (14.04.05)	29
1.7.9	Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03)	29
1.7.10	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03)	30
1.8	Transports publics	30
1.8.1	Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04)	30
1.8.2	CarPostal Suisse SA (18.04)	31
1.8.3	Cartes journalières CFF (18.02.05)	32
1.9	Economat, informatique, télécommunications	32
1.9.1	Mobilier, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03)	32
1.9.2	Informatique (19.02.03 – 19.03.02)	33
1.9.3	Cybersécurité (19.04)	33
1.9.4	Télécommunications (19.06)	34
2.	FINANCES	35
2.1	Communales	35
2.1.1	Rapport des comptes (20.04)	35
2.1.2	Arrêté d'imposition (21.01)	35
2.1.3	Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04)	35

2.1.4	Nouveau modèle comptable harmonisé de 2 ^{ème} génération (MCH2) (20.04)	35
2.2	Relations Etat / communes – Péréquations	37
2.2.1	Décompte final 2021 (22.06)	37
2.2.2	Eléments du décompte 2021	37
3.	DOMAINES ET BATIMENTS	38
3.1	Forêts	38
3.1.1	Généralités (32.01.02/05)	38
3.1.2	Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04)	38
3.2	Bâtiments et gérances	39
3.2.1	Agora (34.01 – 35.01)	39
3.2.2	Ancien collège (35.01 – 65.02)	40
3.2.3	Ancienne gendarmerie (35.01)	40
3.2.4	Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour (35.01)	40
3.2.5	Collège du Jorat (34.01 – 35.01)	41
3.2.6	Complexe scolaire et salle de sport (35.01 – 65.02)	41
3.2.7	Eglise (35.01)	41
3.2.8	Etude énergétique (86.01)	42
3.2.9	Forum (35.01 – 65.02)	42
3.2.10	Garage des Gavardes (19.02.03 – 34.01 – 35.01)	42
3.2.11	Hangar des Gavardes (34.01 – 35.01)	43
3.2.12	Maison de commune (35.01 – 65.02)	43
3.2.13	Pavillon (35.01)	44
3.2.14	Refuge de la Planie (35.01)	44
3.2.15	Villa des maîtres (35.01)	45
3.2.16	Vidéosurveillance (35.01)	45
3.2.17	Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)	45
3.2.18	Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02)	45
3.2.19	Contrôle des installations électriques (35.01 – 46.03)	45
3.2.20	Déprédations aux bâtiments (44.01 – 43.11)	45
3.2.21	Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05.02)	46
3.3	Installations sportives	46
3.3.1	Installations sportives extérieures du Complexe scolaire (36.01)	46
3.3.1.1	Rappel	46
3.3.1.2	Crédit de construction	46
3.3.1.3	Travaux	46

3.3.2	Terrain de football de Saint-Amour (36.01).....	47
3.3.3	Stand de tir de la Bedaulaz (68.05)	47
4.	TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME.....	48
4.1	Urbanisme, architecture, environnement	48
4.1.1	Généralités, réglementation (42.01)	48
4.1.2	Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) (42.03).....	48
4.1.3	Plans d'aménagement communaux (42.04.01)	52
4.1.3.1	Réaménagement de la zone du centre de Savigny (43.03).....	52
4.1.3.2	Coop : implantation d'un magasin provisoire et construction d'un parking (43.05)	52
4.1.4	Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) (43.05).....	52
4.1.4.1	Rappel des objectifs de la stratégie cantonale des interfaces de transports	52
4.1.4.2	Séances sur la base de la méthodologie d'étude définie par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	53
4.1.4.3	Point de situation pour la Commune de Savigny	55
4.1.5	Police des constructions (42.05.01/02).....	55
4.1.5.1	Demande de permis de construire : procédure cantonale modifiée	55
4.1.5.2	Statistique des permis de construire délivrés.....	56
4.1.5.3	Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation	56
4.1.6	Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00).....	56
4.1.7	Plan énergie et climat communal (42.07.00)	58
4.1.8	Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 (42.08.01)	58
4.2	Routes – Voirie	59
4.2.1	Réseau routier et places (43.03/08).....	59
4.2.1.1	Entretien 2022	59
4.2.1.2	Marquage et signalisation	60
4.2.1.3	Mobilier urbain	60
4.2.1.4	Grilles, regards et couvercles de routes.....	60
4.2.1.5	Déneigement	60
4.2.2	Eclairage public (82.05)	61
4.2.3	Accidents de la circulation (61.09)	62
4.2.4	Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02).....	62
4.2.5	Aménagements routiers (43.02/03)	62
4.2.5.1	Traversée de la localité de Mollie-Margot	62
4.2.5.2	Route des Miguettes	62
4.2.5.3	Carrefour de la Claie-aux-Moines	63

4.2.6	Route de Pierre-Ozaire (43.04).....	64
4.2.6.1	Réfection de la chaussée et des eaux claires (EC)	64
4.2.6.2	Constitution d'un syndicat d'améliorations foncières (AF)	64
4.2.6.3	Reprise des collecteurs d'eaux claires par la commune	65
4.2.7	Zones 30 (43.03).....	65
4.3	Parcs et promenades / cimetière	65
4.3.1	Entretien des espaces verts (44.01)	65
4.3.2	Places de jeux (44.01)	66
4.3.3	Cimetière (44.02)	66
4.4	Gestion des déchets	66
4.4.1	Ramassage et collecte (45.02.01)	66
4.4.2	Quantités de déchets collectés (45.02.02 – 45.03)	67
4.4.3	Déchetterie des Gavardes (45.04).....	68
4.4.3.1	Exploitation	68
4.4.3.2	Travaux.....	68
4.4.3.3	Locations	68
4.4.4	Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)	69
4.4.4.1	Taxes.....	69
4.4.4.2	Contrôle	69
4.5	Assainissement	69
4.5.1	Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)	69
4.5.1.1	Généralités	69
4.5.1.2	Bassins	70
4.5.1.3	Centrifugeuse	71
4.5.1.4	Fosses retour centrifugeuse et de stockage	72
4.5.1.5	Surpresseurs	72
4.5.1.6	Autres travaux d'entretien	73
4.5.1.7	Optimisation énergétique	73
4.5.1.8	Crise énergétique (42.07.00).....	74
4.5.2	Etat et entretien du réseau (46.02)	74
4.5.3	Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (43.02 – 46.02).....	75
4.5.4	Extension du réseau (46.02).....	75
4.5.5	Installations particulières d'épuration (46.04.01)	76
4.6	Entretien des cours d'eau et fontaines	76
4.6.1	Ruisseau La Paudèze (47.02)	76

4.6.2	Etang du Gresaley (47.02)	76
4.6.3	Fontaines (47.02)	77
5.	FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES	78
5.1	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	78
5.1.1	Organes 2022 de l'ASIJ (52.04)	78
5.1.1.1	Conseil intercommunal	78
5.1.1.2	Comité de direction	79
5.1.2	Activités 2022 du Conseil intercommunal	79
5.1.2.1	Séances	79
5.1.2.2	Objets traités	79
5.1.3	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	80
5.2	Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)	80
5.3	Association du passeport vacances d'Oron-Jorat (57.05)	80
5.4	Cultes	81
5.4.1	Statistiques (14.06.05)	81
5.4.2	Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)	81
6.	POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE	82
6.1	Police	82
6.1.1	Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01)	82
6.1.1.1	Conseil intercommunal	82
6.1.1.2	Comité de direction	83
6.1.1.3	Divers	83
6.1.2	Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10)	84
6.1.2.1	Interventions à Savigny	84
6.1.2.2	Contrôles de vitesse à Savigny	84
6.1.2.3	Prévention	85
6.1.3	Défenses publiques (61.10)	85
6.1.4	Police des chiens (62.03.12)	85
6.1.5	Police du commerce et des manifestations	86
6.1.5.1	Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2022 (67.04)	86
6.1.5.2	Autorisations communales (14.02.03 – 21.08.01 – 43.09 – 67.06)	86
6.2	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux	87
6.2.1	Collaboration (65.01/02)	87
6.2.2	Missions et organigramme	87

6.2.3	Locaux.....	88
6.2.4	Activités et interventions (65.07).....	88
6.2.5	Coûts.....	88
6.3	Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron.....	88
6.3.1	Organes 2022 de l'ORPC (66.02).....	88
6.3.1.1	Conseil intercommunal.....	88
6.3.1.2	Comité de direction.....	89
6.3.2	Activités 2022.....	89
6.3.2.1	Séances du Conseil intercommunal.....	89
6.3.2.2	Préavis traités par le Conseil intercommunal.....	90
6.3.3	Coûts (66.01).....	90
6.3.4	Abris de protection civile (35.01).....	90
7.	AFFAIRES SOCIALES.....	91
7.1	Action sociale / Aide sociale.....	91
7.1.1	Cohésion sociale (anciennement facture sociale) (70.02).....	91
7.1.2	Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05).....	91
7.2	Santé publique.....	92
7.2.1	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03).....	92
7.2.2	Aide et soins à domicile (73.03).....	92
7.2.3	Plan canicule (73.04).....	92
7.3	Exécution forcée d'expulsion (74.03).....	93
7.4	Registre des entreprises (75.03).....	93
7.5	Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERRO).....	93
7.5.1	Communes membres (76.02).....	93
7.5.2	Organes.....	93
7.5.2.1	Assemblée générale.....	93
7.5.2.2	Comité directeur.....	93
7.5.3	Activités 2022.....	94
7.5.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement.....	94
8.	SERVICE DES EAUX.....	95
8.1.1	Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01).....	95
8.1.1.1	Production d'eau.....	95
8.1.1.2	Analyse des résultats des comptages 2022.....	96
8.1.1.3	Développement de la production d'eau de boisson.....	97
8.1.2	Qualité de l'eau (81.07.01/02).....	97

8.1.2.1	Résultats.....	97
8.1.2.2	Récolte d'échantillons	97
8.1.2.3	Analyses	98
8.1.3	Autocontrôle de l'eau (81.07.02).....	98
8.1.4	Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04)	99
8.1.4.1	Fuites.....	99
8.1.4.2	Compteurs	99
8.1.4.3	Bornes hydrantes	100
8.1.4.4	Captages	100
8.1.4.5	Pompages	100
8.1.5	Renouvellement de conduites et d'infrastructures (43.02 – 81.05.01)	101
8.1.5.1	Route du Jorat (RC 639-C-S).....	101
8.1.5.2	Travaux divers	101
8.1.6	Réservoirs (81.05.03).....	101
8.1.6.1	Réservoir de l'Erbenaz	101
8.1.6.2	Réservoir des Planches	102
8.1.7	Extension du réseau (81.05.02).....	102
8.1.8	Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00).....	102
8.1.9	Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05.01/02).....	103
9.	CONCLUSION.....	104

ANNEXES

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2022
2. Rapport d'activités 2022 du garde forestier
3. Rapport d'activités 2022 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
4. Tableau des comptages d'eau de 2017 à 2022
5. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2022
6. Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2022
7. Réservoir des Planches : photos du chantier

Savigny, le 30 mars 2023

Au Conseil communal
de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2022

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2022.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

L'organisation du présent rapport de gestion est coordonnée avec le plan de classement des dossiers de l'administration du 1^{er} janvier 2019.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organisation des autorités

1.1.1 Législature

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2021-2026 ont eu lieu le 7 mars 2021.

1.1.2 Systèmes électoraux

1.1.2.1 Conseil communal

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

1.1.2.2 Municipalité

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

1.2 Conseil communal

1.2.1 Composition (10.01.07)

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 59 conseillers suivants au 31 décembre 2022, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
Les Vert·e·s	Jean-Daniel Bonjour
Les Vert·e·s	Antoine Eichelberger
Les Vert·e·s	Karine Gautschi Hälg
Les Vert·e·s	Daniel Guggisberg
Les Vert·e·s	Bertrand Hochet
Les Vert·e·s	Robin Jaccard
Les Vert·e·s	Josée Martin
Les Vert·e·s	Antoine Michel
Les Vert·e·s	Anne Catherine Rollandin
Les Vert·e·s	Daphnée Schäppi
Les Vert·e·s	Viviane Socquet-Juglard
Les Vert·e·s	Nikola Tomic
Les Vert·e·s	Lucie Hedwige Weber
Les Vert·e·s	Peter Weier
Les Vert·e·s	Alain Zellweger
PS	Madeleine Caboche Niclass
PS	David Chassot
PS	Maria del Carmen Décombaz
PS	Katia de la Baume
PS	Mohamed Fkir
PS	Vincent-Eric Fracheboud
PS	Roselyne Hervé
PS	Stéphane Kay
PS	Alain Perreten
PS	Fabrice Portmann
PS	Mireille Roquigny
PS	
UDC	Patrick Glauser
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller

Groupe	Nom et prénom
UDC	Müller Isabelle
UDC	Maud Müller
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Guillaume Lionel Blanc
PLR	Alain Bovard
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Aneta Diserens
PLR	Eric Diserens
PLR	Christian Feusi
PLR	Marylin Gaille Burri
PLR	Carole Genoud
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Brian Hick
PLR	Catherine Keller
PLR	Michal Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Ludivine Pina
PLR	Bernard Pouly
PLR	Jean-Philippe Rast
PLR	Aurélie Regamey
PLR	Luc Richard
PLR	Daniel Rossier
PLR	Yves Roulin
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Jonathan Spivey
PLR	Jean-Pierre Zumofen

1.2.2 Bureau du Conseil communal (10.01.04)

- **Jusqu'au 30 juin 2022**

Président	Stéphane Kay	PS
1 ^{er} Vice-président	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
2 ^{ème} Vice-présidente	Maud Müller	UDC
Scrutatrices	Ruth Guggiari	PLR
	Anne Catherine Rollandin	Les Vert·e·s
Scrutateurs suppléants	Guillaume Lionel Blanc	PLR
	Katia de la Baume	PS
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

- **Dès le 1^{er} juillet 2022**

Président	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
1 ^{ère} Vice-présidente	Maud Müller	UDC
2 ^{ème} Vice-président	Christian Feusi	PLR
Scrutatrices	Ruth Guggiari	PLR
	Katia de la Baume	PS
Scrutateurs suppléants	Guillaume Lionel Blanc	PLR
	Alain Zellweger	Les Vert·e·s
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2022 (10.01.08)

Présidente	Moira Simanis	PLR
Membres	Madeleine Caboche Niclass	PS
	Eric Diserens	PLR
	Vincent-Eric Fracheboud	PS
	Michal Libal	PLR
	Josée Martin	Les Vert·e·s
	Peter Weier	Les Vert·e·s
Suppléants	Maria del Carmen Décombaz	PS
	André Mennet	UDC

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2022 (10.01.08)

Président	Bernard Pouly	PLR
Membres	Brian Hick	PLR
	Antoine Michel	Les Vert·e·s
	Alain Perreten	PS
	Aurélie Regamey	PLR
	Mireille Roquigny	PS
	Jean-Pierre Zumofen	PLR

1.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2022 (10.01.08)

Président	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
Membres	Katia de la Baume	PS
	Boris Müller	UDC
Suppléante	Catherine Keller	PLR

1.2.6 Séances du Conseil communal (10.01.02-06)

1.2.6.1 Préavis et rapports municipaux

M. Stéphane Kay, Président, puis M. Antoine Eichelberger, Président dès le 1^{er} juillet 2022, ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
03/2022	Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire	16.05.2022
	Fixation des indemnités du secrétaire suppléant du Conseil communal pour la législature 2021-2026	16.05.2022
01/2022	Rapport de gestion 2021	20.06.2022
02/2022	Rapport des comptes 2021	20.06.2022
04/2022	Crédits complémentaires au budget 2022	20.06.2022
	Exposé sur les antennes 5G	21.11.2022
	Exposé sur le Plan énergie et climat communal (PECC)	21.11.2022
06/2022	Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance	05.12.2022
07/2022	Interpellation du 31 mai 2021 du groupe Les Vert·e·s intitulée « Un Plan climat pour la Commune de Savigny », transformée en motion par le Conseil communal	05.12.2022
08/2022	Crédits complémentaires au budget 2022 (2 ^{ème} tranche)	05.12.2022

1.2.6.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux

DATES	OBJETS	DECISIONS
16.05.2022	Postulat déposé par Mme Josée Martin : « Zones de vitesse limitées à 20 et 30 km/heure dans les quartiers de la communes »	Non pris en considération
20.06.2022	Projet rédigé de règlement déposé par le bureau du Conseil communal : « Article 57 RC : modification du délai pour le dépôt des rapports des commissions ad hoc »	Non pris en considération
20.06.2022	Postulat déposé par M. Jean-Daniel Bonjour : « Pour une transition énergétique accélérée »	Retiré par son auteur

1.2.7 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2022, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Démarrage et avancement des travaux de réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire.
- Réseau routier, notamment : achèvement des travaux de la traversée routière de Mollie-Margot, réfection de la route du Jorat, mise hors service des panneaux d'affichage routiers, fouilles Swisscom pour le déploiement du réseau haut débit (fibre optique).
- Etat d'avancement de l'étude d'aménagement d'un trottoir à la route des Miguettes.
- Avancement des travaux de démolition du réservoir des Planches et de reconstruction d'une station de pompage.
- Approvisionnement en eau potable et sensibilisation à économiser l'eau.
- Mesures prises en relation avec la crise énergétique et le risque de pénurie d'électricité : bâtiments communaux, STEP de Pra Charbon, éclairage public.
- Etat d'avancement de l'étude énergétique des bâtiments communaux.
- Implantation des antennes 5G sur le territoire communal.
- Elaboration d'un Plan énergie et climat communal (PECC).
- Elaboration d'un projet d'assainissement de l'éclairage public.
- Travaux de réaménagement et de stabilisation des berges du ruisseau La Paudèze.
- Travaux de revitalisation de l'étang du Gresaley.
- Etat d'avancement du projet de révision du plan communal de classement des arbres.
- Mise en œuvre de l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de ramassage des ordures ménagères.
- Aménagement d'un réfectoire pour les 7-8 HarmoS et sa mise en service à la rentrée scolaire d'août 2022.
- Installation d'un cabinet de podologie à l'Agora.
- Nouvelle caserne des pompiers à Forel (Lavaux) et changement de commandant du Service de défense incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux au 1^{er} janvier 2023.
- Mutations de personnel.

1.3 Municipalité

1.3.1 Dicastères de la Municipalité (10.03.10)

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Daniel Métraux (jusqu'au 30 septembre 2022) Jean-Claude Rochat (dès le 1 ^{er} octobre 2022)
Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Finances	Suppléant : Daniel Métraux
Urbanisme, environnement	
Bibliothèque	
Eglises	
Bâtiments	Daniel Métraux
Domaines	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Défense incendie (SDIS)	
Protection civile	
Sports	
Epuration, assainissement	Jean-Claude Rochat
Eaux claires	Suppléant : Christian Aeschlimann
Eau potable	
Services industriels	
Police	
Police des constructions	Christian Aeschlimann
Forêts et arbres	Suppléante : Nicole Félix
Cours d'eau	
Ecoles	
Accueil de la petite enfance, jeunesse	
Travaux, voirie	Nicole Félix
Routes	Suppléante : Chantal Weidmann Yenny
Parcs, promenades, espaces verts	
Déchets	
Cimetière, inhumations	
Affaires sociales	
Secrétaire municipale	Isabelle Schori
Boursier communal	Bertrand Pasche

1.3.2 Séances de la Municipalité (10.03.02)

Le lundi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 46 reprises en 2022.

1.3.3 Activités de la Municipalité

En 2022, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par (selon n° de classement des dossiers) :

Dossiers	Objets
13.06	Personnel communal : quelques mutations et recrutements
19.04	Labellisation ciber-safe
35.01	Hangar des Gavardes : aménagement intérieur
35.01	Pavillon : aménagement d'un réfectoire pour les 7-8 HarmoS
36.01	Installations sportives extérieures du Complexe scolaire : étude du réaménagement (appels d'offres et préavis) et suivi des travaux
42.03	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) : étude en cours par 6 communes
42.05.02	Coop, construction d'un centre commercial avec parking souterrain et deux bâtiments d'habitation : levée des oppositions et délivrance des permis de démolir et de construire
42.05.02	Plusieurs procédures judiciaires de police des constructions, en cours et nouvelles
42.07.00	Crise énergétique : mise en œuvre de mesures et élaboration d'un plan de continuité pour l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), via le Préfet
42.07.00	Plan énergie et climat communal (PECC) : étude
43.02	Carrefour de la Claie-aux-Moines et débouché de la route de la Séresse : poursuite de l'étude
43.03	Route des Miguettes : poursuite de l'étude en vue d'un préavis favorable du canton
43.05	Parkings d'échange des voitures et des vélos : planification régionale en cours
43.05	Coop, magasin provisoire : suivi de la construction en relation avec l'aménagement potentiel à futur d'un parking communal au nord du Complexe scolaire et la jonction avec la route de Mollie-Margot
45.02.01	Ordures ménagères : appel d'offres pour le renouvellement du contrat de ramassage
47.02	Etang du Gresaley : travaux de revitalisation
47.02	Ruisseau La Paudèze : travaux de réaménagement et de stabilisation des berges
81.04.01	Prospection de nouvelles sources et nappes : étude d'évaluation des ressources en eaux souterraines en cours
81.05.03	Réservoir des Planches : travaux de démolition et de reconstruction d'une station de pompage
86.01	Etude énergétique des bâtiments communaux : évaluation des conditions de faisabilité pour 9 bâtiments

1.3.4 Autorisations générales : législature 2021-2026 (10.03.09)

Référence est faite au préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026.

En 2022, nous avons usé des autorisations générales accordées par le Conseil communal comme suit :

- Acquérir et aliéner en matière immobilière
 - Assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse.
Signature de la modification de la servitude existante de canalisation d'eaux usées.
 - Réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et remplacement de la conduite d'eau potable.
Signature de la constitution et modification des servitudes existantes de passage public à pied et de conduite d'eau.
- Acquérir des participations dans des sociétés commerciales et adhérer à des associations et des fondations
Pas de cas en 2022.
- Plaider
 - Recours contre la décision de la Municipalité du 11 avril 2022, autorisant la mise en conformité de 2 studios.
 - Recours contre la décision de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du 3 juin 2022, ordonnant la remise en état d'une parcelle.
 - Recours contre la décision de la Municipalité du 3 août 2022 autorisant la construction de 5 villas mitoyennes et 2 villas individuelles.
- Accepter des legs, des donations et des successions
Pas de cas en 2022.
- Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - Préavis n° 04/2022 – Crédits complémentaires au budget 2022.
 - Préavis n° 08/2022 – Crédits complémentaires au budget 2022 (2^{ème} tranche).

1.3.5 SuisseVote (10.02.02)

Le 5 octobre 2021, le Grand Conseil a adopté une révision totale de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP – BLV 160.01), entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La nouvelle législation prévoit, entre autres, l'introduction du bulletin unique pour les élections majoritaires dès juillet 2023.

Au mois de mai 2022, notre commune a été conviée à une séance organisée par la Préfecture de Lavaux-Oron, au cours de laquelle le projet cantonal de bulletin unique et le matériel à prévoir nous ont été présentés par la Direction des affaires communales et droits politiques d'une part et par Kaiser Data AG d'autre part.

La version actuelle de la solution SuisseVote a été développée par Kaiser Data AG et a fait l'objet d'une autorisation fédérale. Plusieurs villes et cantons l'utilisent et le Canton de Vaud a décidé d'adhérer également à cette solution.

SuisseVote est une solution constituée d'un logiciel et de bulletins permettant une lecture optique, sur lesquels l'électeur marque son choix d'une croix dans une case prédéfinie. Ces bulletins sont pour l'instant utilisés pour les votations suivantes :

- Votations avec questions simples oui/non au niveau fédéral, cantonal et communal.
- Votations avec question subsidiaire (initiative avec contre-projet) au niveau fédéral, cantonal et communal.

La Municipalité a décidé d'adhérer à cette solution et a entrepris les démarches nécessaires à son implémentation, à savoir notamment :

- Demande à la Direction des affaires communales et droits politiques.
- Etablissement d'un concept d'exploitation, basé sur un modèle fourni par le canton et accord d'un partenariat avec une autre commune, en l'occurrence Epalinges, en cas de défaillance de notre système.
- Acquisition du scanner propre aux votations connecté localement à un PC via une interface USB, du logiciel SuisseVote et attribution de deux PC hors réseau dédiés au dépouillement des bulletins.
- Formation des utilisateurs par Kaiser Data AG qui s'est déroulée le 25 septembre 2022 à la Maison de commune.
- Obtention de l'autorisation de la Chancellerie fédérale, avec effet dès le scrutin de mars 2023 (lequel a été annulé dans l'intervalle).

Le scrutin test de la solution aura par conséquent lieu aux votations du 18 juin 2023.

1.4 Personnel communal

1.4.1 Postes de travail (13.08.01)

La liste des postes de travail au 31 décembre 2022 est jointe en annexe¹.

Les mutations et recrutements 2022 ont été les suivants (services dans l'ordre alphabétique) :

¹ Liste des postes de travail au 31 décembre 2022

- Service des eaux
 - 31 octobre 2022 : M. David Bezençon a quitté sa fonction pour orienter sa carrière différemment.
 - 1^{er} décembre 2022 : M. Michaël Girod a pris ses fonctions, en remplacement de M. David Bezençon.
- Service de la voirie
 - 31 décembre 2022 : M. Christian Feusi, responsable du service, a fait valoir une retraite bien méritée.
 - 1^{er} décembre 2022 : M. Michael Gutmann, responsable des espaces verts, a été nommé responsable du service de la voirie pour succéder à M. Christian Feusi.
 - 1^{er} janvier 2023 : M. Quentin Musso a été engagé en qualité de responsable des espaces verts, en remplacement de M. Michael Gutmann.

1.4.2 Personnel temporaire (13.08.02)

- Bureau technique
 - Dès le mois d'avril 2022, nous louons les services de M. Michel Wirz, collaborateur du bureau Gemetris SA, en renfort pour la police des constructions, à raison d'environ 2 jours par semaine, pour une durée indéterminée.

1.4.3 Stages divers (13.08.02)

- Administration communale
 - Mlle Tiana Lazic, élève 11VG1, a effectué un stage d'employée de commerce du 31 octobre au 4 novembre 2022.

1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10)

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

1.5 Promotion de la commune

1.5.1 Service au public

L'administration générale comprend les services suivants (par ordre alphabétique) :

- Bourse communale
- Bureau technique
- Greffe municipal
- Location des salles

- Office de la population
- Réception générale
- Registre civique
- Secrétariat municipal

En 2020-2021, nous avons créé une réception générale, qui était auparavant assurée par le greffe municipal, ceci afin d'optimiser la qualité de nos services.

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les services restent à disposition des interlocuteurs par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07)

- Le site internet de la commune est intensément fréquenté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.
- Les services en ligne, disponibles sur le site de la commune, sont les suivants :
 - Annonce d'arrivée dans la commune
 - Annonce de départ de la commune
 - Changement d'adresse
 - Réservation de 3 cartes journalières CFF
 - Calendrier d'occupation du Forum
 - Calendrier d'occupation du refuge de la Planie
 - Inscription des chiens
 - Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
 - Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

 - Numéro des parcelles du registre foncier
 - Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
 - Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
 - Numéro ECA des bâtiments

- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Cadastre souterrain
- Zones d'affectation
- Classification des routes

En outre, il offre aussi les possibilités de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

1.5.3 Information au public (14.01.04-07)

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
 - Presse : Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
 - Journal communal : Le Savignolan
 - Site internet communal
 - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
 - Piliers publics
- Journal Le Courrier :

Notre commune collabore avec ce journal, dans lequel elle publie les avis d'enquêtes publiques, les ouvertures du bureau de vote et des offres d'emploi.

Depuis l'année 2021, la commune finance à nouveau l'abonnement de tous les ménages au journal, à un tarif préférentiel.

1.6 Administration

1.6.1 Statistique de la population (14.06.04)

Au 31 décembre 2022, la population de notre commune comptait 3'421 habitants, soit une augmentation de 51 habitants par rapport à 2021.

Elle se compose de 2'665 suisses et 756 étrangers.

1.6.2 Naturalisations (11.05)

1.6.2.1 Réglementation

Le 19 décembre 2017, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV – BLV 141.11).

En l'absence d'un référendum, le Conseil d'Etat a adopté, en date du 21 mars 2018, le Règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (RLDCV – BLV 141.11.1).

Les demandes de naturalisation déposées avant le 1^{er} janvier 2018 ont été traitées conformément aux dispositions de l'ancien droit jusqu'à ce que la décision finale sur l'admission ou le refus de la demande soit prononcée.

1.6.2.2 Naturalisations ordinaires

- En 2022, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes (article 33 alinéa 4 LDCV) :

<u>Date</u>	<u>Candidats</u>	<u>Origine</u>
10.01.2022	Trois candidates	Etats-Unis d'Amérique
10.01.2022	Une candidate et ses deux enfants mineurs	France
24.01.2022	Un candidat	Portugal
07.02.2022	Un couple et ses trois enfants mineurs	France
28.02.2022	Un couple et ses deux enfants mineurs	France et Belgique
07.03.2022	Un couple	France
21.03.2022	Un candidat et ses deux enfants mineurs	Italie
02.05.2022	Un candidat et ses deux enfants mineurs	Maroc et Hongrie
02.05.2022	Un couple et ses deux enfants mineurs	Allemagne et France
02.05.2022	Un couple et son enfant mineure	Allemagne et Bolivie
20.06.2022	Une candidate	France
29.08.2022	Un candidat	Portugal

- Au 31 décembre 2022, cinq candidats ont obtenu la nationalité suisse.

1.6.3 Gestion des documents et des archives (11.07)

1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal

Le plan de classement « Type plan comptable vaudois », élaboré en 2018 avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, a été formellement mis en exploitation dès le 1^{er} janvier 2019 (voir rapport de gestion 2018, chiffre 3.1.6).

Il nous donne entière satisfaction.

1.6.3.2 Archivage

- En 2022, nous avons attribué un mandat à la société d'archivistes qui traite nos archives depuis 2018 pour poursuivre le traitement des dossiers de 1998 à 2018.
- Les dossiers archivés ont été portés à l'inventaire, à notre entière satisfaction.
- Les travaux se poursuivront en 2023 et intégreront des dossiers dès 2019, ainsi que des documents des services techniques (bureau technique et service des eaux).

1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation

- Depuis 2020, nous travaillons avec une application dénommée « eSéances » pour la gestion des séances de la Municipalité. Elle est utilisée par de nombreuses communes suisses, ainsi que de notre région.
- L'application a été mise en production « définitive » lors de la séance de Municipalité du 1^{er} mars 2021.

Elle donne entière satisfaction aux membres de l'exécutif qui peuvent ainsi travailler à distance, mais également disposer d'une vision de l'ensemble des documents traités à une séance.

- Le choix de l'outil de gestion électronique des documents est toujours en cours d'analyse, en relation avec l'exploitation de l'application « eSéances », afin d'atteindre la meilleure cohérence possible et surtout d'éviter les redondances.

A ce jour, nous travaillons avec les documents scannés pour « eSéances » et pour d'autres fins.

1.6.4 Conventions de collaboration (32.01.05 – 35.01 – 43.08 – 85.02)

- 27 juin 2022 : nous avons passé une convention de prestations avec l'ORPC de Lavaux-Oron, relative à la gestion et à la maintenance des abris publics (voir chiffre 6.3.4 ci-après). Le tarif est fixé au nombre total de places présentes dans les abris.
- 12 septembre 2022 : nous avons renouvelé la convention relative à l'indemnisation forfaitaire par la Direction générale de l'environnement (DGE) des tâches publiques déléguées aux gardes forestiers communaux et intercommunaux, pour la période 2023-2027.
- 14 novembre 2022 : nous avons renouvelé la convention relative à la réalisation de prestations de service hivernal sur les routes cantonales « en traversée de localité », laquelle tient compte des nouvelles longueurs.

1.6.5 Inspection de la préfecture (10.06.03)

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à la visite de notre commune le 12 octobre 2022 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient complets et correctement tenus.

1.7 Manifestations locales et relations extérieures

1.7.1 Nonagénaires (14.02.02)

10 citoyens nés en 1932 ont eu 90 ans en 2022.

Pour fêter le jubilé des 90 ans après une interruption liée à la pandémie Covid-19, la Municipalité les a conviés avec les personnes nées en 1930 et 1931 à un repas de midi au Forum. Tous ont eu beaucoup de plaisir à partager des souvenirs.

1.7.2 Centenaires (14.02.02)

Pour la première fois en 2022, trois citoyens ont atteint le jubilé de 100 ans.

Deux d'entre eux ont accepté de recevoir la visite du Préfet, accompagné par la Syndique.

1.7.3 Course des aînés (14.02.02)

Après une interruption de 2 ans liée à la pandémie Covid-19, la Municipalité a pu renouveler son invitation de tous les bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

Elle a eu lieu le 6 juillet 2022 à destination du Lac de Thoue et visite de l'Univers Trauffer à Hofstetten bei Brienz (Berne), à laquelle 108 personnes (aînés, accompagnants, élus) ont participé.

1.7.4 Marché communal (14.02.02)

Notre traditionnel marché villageois a ouvert ses portes le samedi 3 septembre 2022 sous un temps pluvieux le matin ; les visiteurs ont rejoint la manifestation l'après-midi sous le soleil revenu.

Comme à l'accoutumée, plusieurs sociétés locales nous ont aussi gratifié de diverses prestations et performances, ainsi que de stands de qualité.

Nous remercions ici toutes les sociétés locales, les habitants du village qui ont tenu un stand et surtout la société de développement qui nous a aidé à organiser cette manifestation. Sans oublier les partenaires et collaborateurs communaux pour leurs contributions respectives. Cette journée a permis à chacun de partager un moment d'amitié et de convivialité.

1.7.5 Réception des nouveaux habitants et bourgeois de Savigny (14.01.02 – 14.02.02)

Après une interruption liée à la pandémie Covid-19, la Municipalité a convié les nouveaux habitants et bourgeois de 2018 à 2021 à une réception le 29 septembre 2022 au Forum, à laquelle 201 personnes ont participé.

A cette occasion, le nouveau film de présentation de la commune, élaboré par Mme Marjolaine Perreten, a été dévoilé. Ce document est léger, frais et ludique ; il a été fort apprécié du public qui s'en est fait l'écho. Nous remercions ici son auteure pour la qualité de ses prestations.

1.7.6 Sociétés locales (14.01.06 – 14.03 – 56.05)

Les sociétés locales sont nombreuses dans notre commune ; elles rythment les activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l'année et nous tenons, ici, à les remercier de leur engagement.

Nous les énumérons ci-dessous :

- Abbaye des carabiniers et patriotes
- Amicale des patoisants de Savigny, Forel et environs
- Amis-Gym Forel-Savigny
- Association Arts en mouvement
- Association de la course à Dingler
- Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF)
- Association des concerts de Savigny (ACS)
- Association des Familles de Savigny et environs
- Association des parents d'élèves du Jorat
- Association des paysannes vaudoises (APV) de Savigny-Forel
- Association Riding 4 future
- Broomball Club
- Chœur d'hommes « L'Harmonie »
- Chœur mixte de la région de Lavaux « (Parenthèse) »
- Club de quilles « Les Joyeux Chasseurs »
- Club des sonneurs des Hauts-de-Lavaux
- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)
- Festival du film d'animation de Savigny
- Football-Club Savigny-Forel
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Journal Le Savignolan
- Judo ju-jitsu club Savigny (JJCS)
- Le Petit Marché de Savigny
- Les Amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque de Savigny « La Cigale »
- Société canine du Jorat
- Société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat »

- Société d'accordéonistes « Les Rossignols »
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et D.G.M. de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny
- Union des sociétés locales de Savigny (USL)
- Union instrumentale

1.7.7 Lausanne Région (10.05)

Vous trouverez le rapport d'activités 2022 de Lausanne Région sur son site internet :

<https://www.lausanneregion.ch>.

1.7.8 Centre sportif de Malley (14.04.05)

L'assemblée générale du Centre sportif de Malley SA (CSM SA) a eu lieu le 22 juin 2022. Au cours de celle-ci, l'assemblée a traité le rapport de gestion 2021 et le rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2021.

Ces documents peuvent être consultés en suivant ce lien :

<https://vaudoisearena.ch/centre-sportif-sa/>

Le montant de la participation communale 2022 au déficit s'est élevé à CHF 47'748.00, tandis que le montant estimé pour 2023 ascend à CHF 47'987.00.

1.7.9 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03)

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, par la Confédération et par les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

L'Association Lavaux Patrimoine mondial a pour but premier d'appliquer et de développer le plan de gestion issu de l'inscription de la région à l'UNESCO en juin 2017, soit de mettre en place :

- Les éléments de sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.
- Les éléments de partage de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année.

Toutes autres informations utiles sont disponibles sur le site de l'association :

<https://www.lavaux-unesco.ch>.

1.7.10 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) *(14.04.03)*

Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et une de Suisse portant le même toponyme.

Vous trouverez le détail des activités de l'ASFS sur le site internet de la commune :

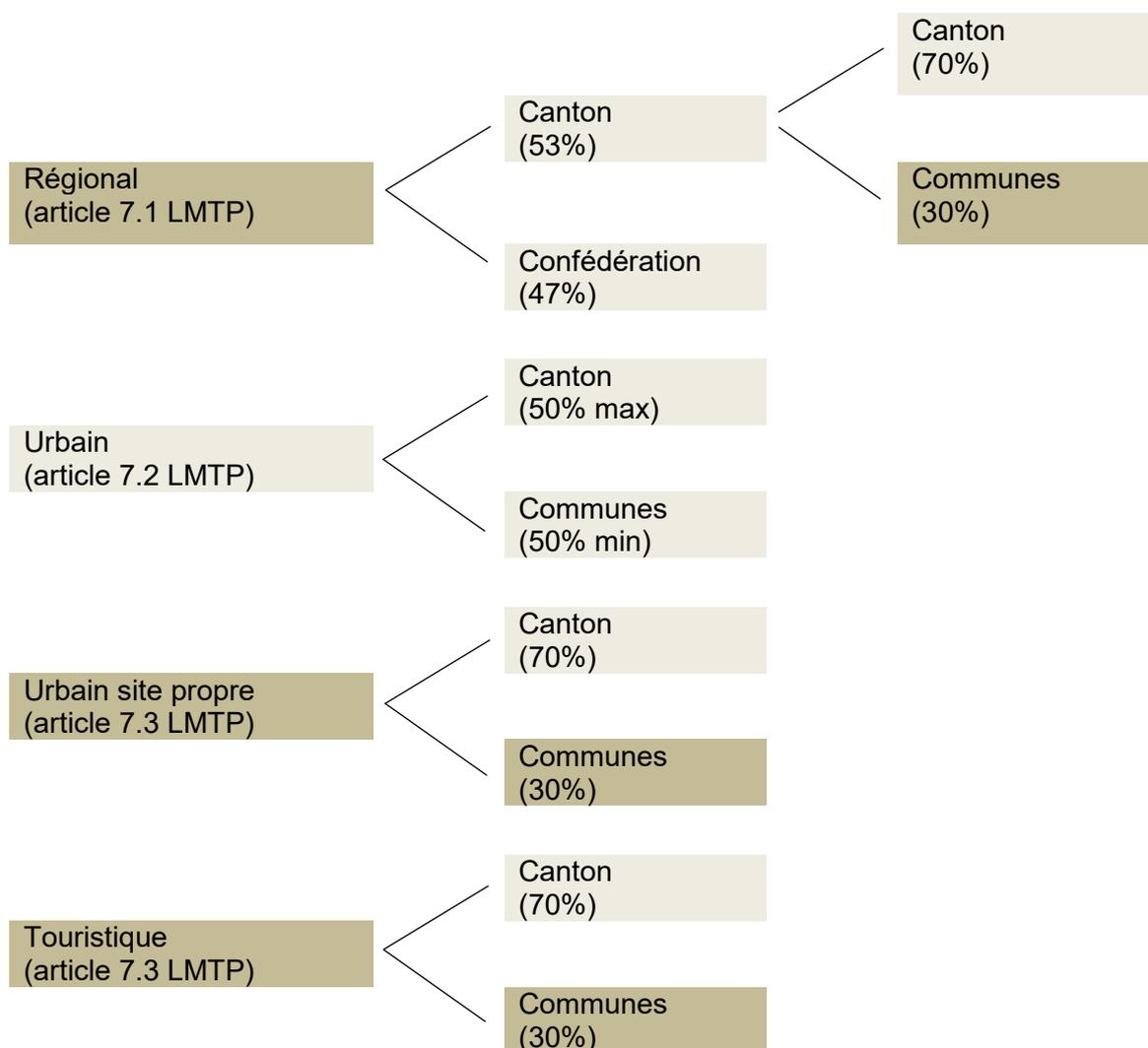
<https://www.savigny.ch/amicale-des-savigny-de-france-et-de-suisse-asfs-fr106.html>.

1.8 Transports publics

1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé *(18.02.04)*

- La Confédération a délégué la compétence de l'organisation du réseau régional de transports publics aux cantons. Le financement du déficit d'exploitation des lignes régionales est partagé entre la Confédération et le Canton de Vaud. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La répartition du financement entre les communes d'une région de transports publics est effectuée sur la base de la population et du coefficient de desserte de ces dernières (selon l'article 15 de la Loi du 11 décembre 1990 sur la mobilité et des transports publics (LMTP) – BLV 740.21). La Commune de Savigny ne participe pas aux charges du trafic urbain (article 7.2 LMTP).

Schéma du financement selon le type de transport :



- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 195'921.95 pour notre commune en 2022, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 211'500.00.
- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 228'200.00 au budget 2023.

1.8.2 CarPostal Suisse SA (18.04)

La reprise par CarPostal Suisse SA de l'exploitation du secteur du Jorat en décembre 2021 n'a pas altéré les contacts avec les communes de la région. A l'instar de ce qu'il se faisait avec les Transports publics de la région lausannoise SA, deux rencontres d'échanges ont été organisées en 2022. Les points abordés ont été les suivants :

- La statistique sur la fréquentation des lignes du Jorat en 2022.
- Le retour sur la 1^{ère} année d'exploitation des lignes du Jorat.
- Le concept de communication des lignes du Jorat.

En 2022, une campagne de relance des lignes du Jorat a également été organisée par CarPostal Suisse SA. Le message de cette action s'est intitulé « Un café offert, à boire confortablement installé à bord du bus ! Passez une belle journée et bon voyage avec CarPostal ! ». Elle a eu lieu le 12 mai 2022 à Savigny.

1.8.3 Cartes journalières CFF (18.02.05)

En 2022, les Communes de Savigny et de Forel (Lavaux) ont maintenu leur partenariat pour la vente de trois cartes journalières.

Vous trouverez ci-dessous la statistique de vente 2022 :

Mois	%
Janvier	52.69
Février	69.05
Mars	87.10
Avril	86.67
Mai	89.25
Juin	95.56
Juillet	97.85
Août	95.70
Septembre	96.67
Octobre	96.77
Novembre	88.89
Décembre	87.10
Total	87.03

La moyenne des cartes vendues en 2022 est de 87.03%, contre 78.26% durant la période précédente.

1.9 Economat, informatique, télécommunications

1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03)

- Greffe municipal : remplacement (location) du photocopieur par un modèle de même catégorie.
- Bibliothèque : remplacement d'une chaise de bureau.

1.9.2 Informatique (19.02.03 – 19.03.02)

- Administration communale : remplacement de deux PC.
- Garage des Gavardes (service de la voirie) : acquisition d'un PC ; installation de deux switchs et d'un wifi.
- Déchetterie des Gavardes : migration du système existant de contrôle des accès sur un cloud, afin de garantir la sécurité informatique.
- Serveur communal : mise en place d'un logiciel de sauvegarde à distance des données de la commune.
- Mise aux normes du programme d'impression des cartes de vote et des attestations de radiation du rôle des électeurs.
- Votations et élections selon le système majoritaire : acquisition d'un scanner et d'un logiciel « SuisseVote », solution intégrale pour la saisie et le dépouillement des bulletins et des listes.

1.9.3 Cybersécurité (19.04)

En 2021, afin de se prémunir d'une cyberattaque, la Municipalité a fait appel à l'Association suisse pour le label de cybersécurité (ASLAC), qui a pour objectif de favoriser une gestion responsable de la cybersécurité dans les petites et moyennes organisations en Suisse.

Cette association a développé le label cyber-safe.ch pour permettre aux communes d'atteindre un niveau plus élevé de cybersécurité.

Ce label est un processus en deux étapes, qui offre une base solide et pragmatique pour gérer les risques liés à nos données et améliorer notre résilience.

- 1) La première étape a consisté en un état des lieux de notre système informatique et une feuille de route des actions prioritaires à entreprendre pour corriger les failles constatées. Elle a été effectuée en 2021.

Durant l'année 2022, les mesures correctives ont été mises en œuvre afin de mettre à niveau notre informatique et notre organisation aux échelles organisationnelles, techniques et humaines.

- 2) La deuxième étape a porté sur l'audit de cybersécurité. Conduit par auditeur de cyber-safe.ch dans nos locaux, il a vérifié que les failles et les vulnérabilités mises en évidence lors de la première étape ont été corrigées.

Le label récompense les organisations qui ont mis en place une gestion responsable de leur cybersécurité. Il témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste de la mise en œuvre des mesures concrètes exigées par le label.

Après un examen approfondi de notre sécurité informatique, l'ASLAC, sur la base d'un rapport d'audit, nous a délivré le label cyber-safe.ch en date du 6 février 2023.

Pendant la labellisation, nous bénéficions de mesures de suivi, notamment de phishing. L'audit et le label de cyber-safe.ch seront réactualisés tous les deux ans.

1.9.4 Télécommunications (19.06)

Nous n'avons procédé à aucun remplacement, modification ou acquisition en 2022.

2. FINANCES

2.1 Communales

2.1.1 Rapport des comptes (20.04)

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 02/2022 – Comptes 2021).

2.1.2 Arrêté d'imposition (21.01)

Référence est faite au préavis n° 06/2021 – Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 11 octobre 2021. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04)

Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis n° 08/2021 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026, fixant le plafond d'endettement net à CHF 29 mios et le plafond de cautionnements à CHF 15 mios.

2.1.4 Nouveau modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2) (20.04)

En 2008, la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF) a publié un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). Son objectif est de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes du secteur public.

Ce nouveau modèle a d'une part pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et d'autre part de se rapprocher des normes internationales en améliorant l'information financière et en donnant une image fidèle de l'état des finances. Il s'agit notamment d'adopter un socle commun nécessaire tant à la bonne tenue des comptes qu'à leur compatibilité entre les collectivités publiques.

Le MCH2, c'est essentiellement :

- Un nouveau plan comptable.
- Des recommandations pour le traitement comptable et la comptabilisation.

La reprise du MCH2 par les communes vaudoises aura un impact important sur l'établissement et la présentation des comptes. Ces différents changements amèneront davantage de transparence. Cet effort est nécessaire pour améliorer la lisibilité et la comptabilité des comptes communaux, ainsi que pour fournir des indications plus précises sur la situation financière réelle des communes, cela en faveur des élus communaux et de la population.

MCH2 a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses. Pour les communes vaudoises, MCH2 entre maintenant dans une phase d'implémentation ce qui demandera un investissement initial important de la part des responsables des finances pour intégrer les nouvelles normes et pour réaliser les nouveaux tableaux.

Une dizaine de communes vaudoises dites « pilotes », représentatives des logiciels et prestataires informatiques, tiendront leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024.

Un période transitoire de trois années est ensuite prévue, durant laquelle les communes vaudoises pourront soumettre leurs comptes selon l'actuel plan comptable vaudois (PCV) ou selon le MCH2. Dès l'exercice 2027, les communes ne pourront soumettre leurs comptes qu'en MCH2. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux exigences du manuel MCH2.

En novembre 2022, la Municipalité a informé le canton qu'elle a opté pour tenir ses comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2025. Les travaux de préparation doivent commencer au plus tard deux ans avant le passage à MCH2, soit dans notre cas courant 2023. Au niveau informatique, la migration du logiciel ABACUS, prévue à notre budget 2023, comporte le programme MCH2 permettant d'intégrer et d'automatiser plus facilement le passage à MCH2.

Le passage à MCH2 nécessitera certains ajustements de la part des communes vaudoises. Il s'accompagnera nécessairement d'une révision du logiciel comptable utilisé.

Un manuel comptable ainsi qu'une table de conversion sont à notre disposition pour nous accompagner dans cette transition. Ce manuel se base en grande partie sur le manuel publié en avril 2022 par l'Union des Communes Vaudoises (UCV), suite aux travaux d'un groupe de travail technique.

La formation de l'ensemble des praticiens se fera en collaboration avec les prestataires informatiques pour permettre une formation axée sur la pratique. Pour que cette phase se passe dans les meilleures conditions, la Direction générale des affaires institutionnelles et des commune (DGAIC), par sa Direction des finances communales, en collaboration avec l'UCV, nous accompagnera tout au long du processus.

Les municipales et municipaux des finances, les conseils communaux et généraux et les commissions des finances bénéficieront également de formations et de supports documentaires pédagogiques afin d'appréhender ces changements de présentation des comptes.

Le passage à MCH2 engendre les nouveautés principales suivantes pour les communes vaudoises :

- Un plan comptable, une classification par nature et une classification fonctionnelle ; cette dernière en lieu et place de la classification administrative prévue par le plan comptable vaudois (PCV), plus détaillée et harmonisée avec celle de la Confédération, des cantons et des autres communes.
- Un compte de résultats à deux niveaux, faisant notamment la distinction entre résultat opérationnel et résultat lié à des charges et des revenus de nature extraordinaire.
- Un compte des investissements et un tableau des flux de trésorerie pour toutes les communes.
- Une comptabilisation des immobilisations conforme à la durée d'utilisation économique.
- Une annexe aux comptes nettement enrichie contenant, entre autres, un tableau des participations, un tableau sur l'état du capital propre et un tableau des immobilisations.

L'actuel règlement vaudois sur la comptabilité des communes, qui remonte à 1979, sera modifié pour reprendre les nouvelles dispositions propres à MCH2. Certaines règles pourront être ensuite reprises dans la future loi sur les communes qui est en cours de révision.

2.2 Relations Etat / communes – Péréquations

2.2.1 Décompte final 2021 (22.06)

Le décompte final de la péréquation 2021 s'est soldé par un montant de CHF 778'362.00 en notre faveur.

Le détail du décompte 2021 s'établit comme suit :

– Cohésion sociale		CHF 2'164'249.00
– Alimentation au fonds de péréquation	CHF 2'629'929.00	
– Couche population	./.	CHF 1'007'968.00
– Couche solidarité	./.	CHF 419'942.00
– Dépenses thématiques	./.	<u>CHF 640'987.00</u>
– Péréquation directe nette		CHF 561'032.00
– Réforme policière		<u>CHF 164'799.00</u>
Solde net des péréquations 2021		CHF 2'890'080.00
– Acomptes facturés	./.	<u>CHF 3'668'442.00</u>
Solde en faveur de la commune		CHF 778'362.00

2.2.2 Eléments du décompte 2021

Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :

- Rendements des impôts 2021 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
- Population au 31 décembre 2021 sur la base des données publiées dans la FAO.
- Taux d'imposition communaux 2021 (taux moyen : 67.60).
- Participation à la cohésion sociale 2021 : CHF 795'342'044.00.
- Dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : les communes ont annoncé les montants y relatifs selon le questionnaire qui leur est adressé chaque année par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les chiffres fournis par les communes et attestés par leurs organes de contrôle.
- Facture 2021 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV – BLV 133.05) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, un montant de CHF 73'632'256.00 a été mis à la charge des communes.
- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/news/15943i-decompte-perequatif-final-2021>.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Forêts

3.1.1 Généralités (32.01.02/05)

- Le rapport annexé du garde forestier² vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2022. Le volume des bois martelés a atteint 1'260 sylves (estimation du volume sur pied).
- Les coupes de bois de la saison 2022-2023 ont été adjudgées à trois entreprises forestières pour un volume de 1'021 m³.

3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04)

Le plan de gestion des forêts communales a pour objectif de tracer la ligne directrice de la gestion des forêts présentes sur le périmètre du triage forestier de Savigny-Lutry, soit les territoires communaux de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan directeur forestier de la Région Centre de février 2019.

Il donne un aperçu de l'état des peuplements forestiers, fait le bilan des contraintes de gestion et fixe les objectifs et mesures selon les diverses fonctions de la forêt. Ces fonctions, profondément ancrées dans la législation, peuvent être décrites comme suit :

- Production de bois
- Protection contre les dangers naturels
- Protection biologique
- Accueil et loisirs
- Protection du paysage

La période de validité du plan de gestion des forêts communales est de 2020 à 2031. En 2020-2021, il a été validé par les propriétaires et autorités forestières cantonales, dont Savigny le 8 février 2021. Il a été approuvé par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) le 28 avril 2021, ce que nous n'avions pas précisé dans notre rapport de gestion 2021, car l'information ne nous était pas parvenue.

² Rapport d'activités 2022 du garde forestier

3.2 Bâtiments et gérances

3.2.1 Agora (34.01 – 35.01)

- Location
 - Les locaux loués à la société Affinity PrimeMEDIA Ltd jusqu'au 30 avril 2022 ont été reloués à Mme Debora Paulos dos Santos à compter du 1^{er} mai 2022, à l'usage d'un cabinet de podologie.
 - Nous avons autorisé la locataire à sous-louer une pièce à une autre thérapeute, dès le mois de janvier 2023.
- Travaux
 - Réfection de la peinture des murs et plafonds des communs du bâtiment, ainsi que d'un plafond des locaux du service PPLS.
 - Réfection d'une surface de carrelage au sous-sol du bâtiment.
 - Cabinet de podologie :
 - Fourniture et pose d'un lavabo supplémentaire dans les locaux du cabinet de podologie.
 - Remplacement du revêtement de sol, à la suite d'un dégât d'eau provoqué par un tuyau de chauffage au sol.
 - Réfection de la peinture des murs.
 - Contrôle amiante des locaux de la bibliothèque de Savigny-Forel, à la demande des Départements de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) d'une part et de la santé et de l'action sociale (DSAS) d'autre part (bâtiments accueillant des élèves).
Le résultat n'est pas encore connu.
- Rapport de production photovoltaïque et de consommation d'énergie 2022.

Agora	Réseau		
	kWh		
2022	Excédent	heures pleines	heures creuses
Janvier-Mars	2232	2035	3049
Avril-Juin	2929	1477	2782
Juillet-Septembre	2738	1629	2931
Octobre-Décembre	1004	2649	3406
		7790	12168
Totale	8903		19958

		kWh
Taux d'autoconsommation	kWh autoconsommés	4697
	kWh production photovoltaïque	13600
	kWh excédent	8903
Taux d'autosuffisance	consommation totale	24655
	kWh production photovoltaïque	13600
	kWh excédent	8903
	consommation réseau	19958

35%

19%

3.2.2 Ancien collège (35.01 – 65.02)

- Travaux
 - Réfection de la plâtrerie et de la peinture du local abritant les poussettes.
 - Remplacement d'un dévidoir à lance d'incendie.
- Rapport de production photovoltaïque et de consommation d'énergie 2022.

consommation électrique propre

Bilan 2022

lieu route du collège 5 CH 1073 Savigny	propriétaire route du collège 5 CH 1073 Savigny
puissance de l'installation DC: 53.4 kWp AC: 47 kVA	
installation Ancien collège Savigny SN: 8832967	

période: 01.01.2022 - 31.12.2022

date	rendement global	consommation totale	consommation couverte	consommation non couverte	taux de consommation
2022 janvier	1.72 MWh	5.46 MWh	951.64 kWh	4.51 MWh	55.32%
2022 février	4.19 MWh	5.02 MWh	1.84 MWh	3.18 MWh	43.89%
2022 mars	7.07 MWh	5.59 MWh	3.01 MWh	2.58 MWh	42.51%
2022 avril	6.84 MWh	4.33 MWh	2.23 MWh	2.09 MWh	32.69%
2022 mai	8.77 MWh	4.81 MWh	3.07 MWh	1.64 MWh	35.01%
2022 juin	8.05 MWh	4.47 MWh	2.87 MWh	1.60 MWh	35.69%
2022 juillet	9.17 MWh	3.71 MWh	2.35 MWh	1.36 MWh	25.67%
2022 août	7.96 MWh	3.99 MWh	2.35 MWh	1.63 MWh	29.57%
2022 septembre	5.89 MWh	4.81 MWh	2.47 MWh	2.34 MWh	41.92%
2022 octobre	4.76 MWh	4.43 MWh	2.03 MWh	2.40 MWh	42.76%
2022 novembre	2.54 MWh	5.27 MWh	1.52 MWh	3.75 MWh	59.86%
2022 décembre	1.15 MWh	5.14 MWh	740.00 kWh	4.40 MWh	64.53%

03.03.2023
<https://electrosol.solarlog-web.ch/>

Created with Solar-Log™ WEB Enerest
by Solare Datensysteme GmbH

1

3.2.3 Ancienne gendarmerie (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2022.

3.2.4 Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2022.

3.2.5 Collège du Jorat (34.01 – 35.01)

- Travaux
Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2022.
- Location
 - M. Pascal Jeanrenaud a résilié le bail de la salle louée à l'usage d'un studio photo, pour le 31 décembre 2022.

3.2.6 Complexe scolaire et salle de sport (35.01 – 65.02)

- Lessivage, nettoyage et traitement de l'eau du chauffage (Complexe scolaire, salle de sport, Forum et Maison de commune).
Cette opération est effectuée tous les 10 ans environ.
- Contrôle et remplacement des postes incendie.
- Mollie-Margot 7
 - Remplacement de la boîte à boutons de la cabine d'ascenseur et des portes palières.
 - Remplacement d'ampoules et de néons (salle des maîtres, ex-secrétariat, couloirs et WC) par des luminaires LED, équipés de détecteurs de mouvement avec minuterie.
 - Remplacement du chauffe-eau et de la soupape de sécurité.
 - Pose de détecteurs de fumée.
- Mollie-Margot 9
 - Remplacement des lavabos de 4 salles de classe.
 - Remplacement du bac à laver du local de la conciergerie.
 - Pose de détecteurs de fumée.
- Mollie-Margot 11
 - Remplacement de matériel de gymnastique.
 - Remise en état de la ventilation des vestiaires-douches.
 - Réparation d'une zone de la toiture du bâtiment, suite à des fuites.

3.2.7 Eglise (35.01)

- Rappel : selon les constats effectués par le facteur d'orgue, l'orgue nécessitera des travaux importants qu'il s'agira de définir et planifier.
- Remplacement des ampoules par des luminaires LED.

3.2.8 Etude énergétique (86.01)

- Rappel : référence est faite au rapport de gestion 2021, chiffre 3.2.7 (page 45).
- Les bâtiments de notre commune consomment env. 1.3 mio de kWh/an.

Un audit énergétique (rapport CECB+) est en cours afin de déterminer les variantes de rénovations énergétiques sur chaque bâtiment. La moitié des rapports ont été réalisés en 2022. Ces rapports sont financés à hauteur de 50% par une subvention du canton. L'audit des bâtiments permettra de définir les budgets de rénovation des bâtiments, ainsi que les besoins futurs en énergie de chauffage.

- Les bâtiments communaux situés au nord et au sud du giratoire sont reliés à 2 chauffages à distance (salle de sport et Ancien collègue). Ces derniers sont alimentés aux énergies fossiles et sont à renouveler.

Une étude a été réalisée, afin d'utiliser des chauffages à énergies renouvelables pour ces bâtiments, notamment par la création d'un CAD (chauffage à distance). Elle montre la faisabilité et le potentiel de réduction des émissions de CO2 sur la commune.

- La combinaison des audits CECB+ des bâtiments et de l'étude CAD permettra de définir le périmètre du projet de CAD renouvelable pour les bâtiments communaux ; il sera présenté en 2023.

3.2.9 Forum (35.01 – 65.02)

- Lessivage, nettoyage et traitement de l'eau du chauffage (Complexe scolaire, salle de sport, Forum, Maison de commune).

Cette opération est effectuée tous les 10 ans environ.

- Renforcement des poignées des portes des WC, sis au sous-sol de la salle de spectacles.
- Pose d'une signalétique sur les portes des WC publics et sur le bouton de la porte automatique d'accès à la salle de conférences.
- Poursuite du remplacement d'ampoules et de néons par des luminaires LED.
- Remplacement des coffrets de prises électriques nécessaires pour les manifestations d'extérieur, les existants n'étant plus aux normes.
- Réparation de 2 marches de l'escalier extérieur d'accès, par le service de la conciergerie.
- Contrôle et remplacement des postes incendie.

3.2.10 Garage des Gavardes (19.02.03 – 34.01 – 35.01)

- Locaux des services de la voirie et des eaux
 - Rappel : les services ont emménagé dans leurs nouveaux locaux en 2021 et vidé le rural.
 - Le vestiaire femmes a été équipé d'appareils sanitaires, à savoir : WC, lavabo, douche et leurs accessoires.

- Le mobilier nécessaire a été complété, à savoir notamment des armoires pour le personnel dans les vestiaires, ainsi que du matériel et des rayonnages pour le rangement de l'outillage, placés dans le garage.
- Le bureau a été équipé d'étagères, d'un PC et d'un wifi.
- Locations
 - Le SDIS Cœur de Lavaux loue une surface de 127 m² depuis 2014, à titre de caserne de « Détachement d'appui » (DAP).

Cette location a été résiliée pour le 30 septembre 2022, au profit de la nouvelle caserne mise en service à Forel (Lavaux).
 - Nous réservons une surface du garage à l'usage de garde-meubles, en cas d'exécution forcée d'expulsion.
 - A compter du 1^{er} décembre 2021, nous louons 2 places de parc extérieures à HelvéCie SA pour 2 bus scolaires.

3.2.11 Hangar des Gavardes (34.01 – 35.01)

- Aménagement
 - Rappel : les travaux de construction ont débuté au mois de septembre 2020 et se sont terminés dans le courant du 1^{er} semestre 2021.
 - Les aménagements intérieurs ont été finalisés comme suit :
 - Construction d'un soliveau (mezzanine) de 93.60 m², équipé d'une barrière avec portail coulissant et d'un escalier d'accès.
 - Pose de luminaires LED avec détecteurs de mouvement et minuterie dans les zones inférieure et supérieure du soliveau.
 - Fabrication sur mesure de trois étagères dans la zone arrière du soliveau.
 - Acquisition en commun avec Moret machines agricoles SA (locataire voisin) d'une rangée d'étagères à palettes d'une longueur de 18 mètres (9 mètres chacun), scellées au sol et dans la poutre, faisant office de rangements et de paroi de séparation des locaux.
 - Acquisition de 30 cadres empilables pour ranger les piquets à neige.
- Location
 - Une surface de 277.50 m², côté est, a été louée à Moret machines agricoles SA, à compter du 1^{er} juillet 2021.

3.2.12 Maison de commune (35.01 – 65.02)

- Travaux
 - Lessivage, nettoyage et traitement de l'eau du chauffage (Complexe scolaire, salle de sport, Forum, Maison de commune).
 - Poursuite du remplacement d'ampoules et de néons par des luminaires LED.

- Installation d'un conditionneur anticalcaire et anticorrosion pour le traitement physique de l'eau dans le bâtiment.
 - Réfection de l'étanchéité des couverts d'entrée nord et sud, suite à des fuites.
 - Réparation de l'ascenseur suite à une panne due à l'usure.
 - Remplacement de la boîte aux lettres extérieure par un modèle sur mesure permettant d'absorber toutes les enveloppes des votations le week-end.
- Cependant, l'entreprise n'a pas été en mesure d'exécuter les travaux en 2022.
- Contrôle et remplacement des postes incendie.
 - Appartement de service
 - Remplacement du lave-vaisselle.

3.2.13 Pavillon (35.01)

- Salle de l'école de musique
Remplacement du revêtement de sol par le service de la conciergerie.
- Réfectoire
En 2022, un réfectoire de 50 places a été créé au Pavillon pour accueillir les élèves de 7-8 HarmoS sur le temps de midi (obligation légale).
En effet, à fin février 2022, il est apparu que l'autorisation temporaire délivrée par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE), permettant d'accueillir un nombre supérieur d'élèves relatif aux surfaces disponibles dans les locaux de la structure, expirerait au 30 juin 2022. Cette autorisation avait été accordée par l'OAJE deux ans auparavant, car à ce moment-là l'hypothèse erronée était que l'ouverture du collège Gustave Roud à Carrouge allait modifier les enclassements, soit que les places d'accueil nécessaires à l'UAPE Les Potirons passeraient de 114 à 96 élèves (tous degrés confondus) dès le 22 août 2022.
La commune s'est mise en œuvre de chercher un local adéquat pouvant servir de réfectoire, afin d'assurer une continuité de cet accueil sur le temps de midi pour les élèves de 7-8 HarmoS, tel qu'imposé par la Loi du 20 juin 2006 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE – BLV 212.22).
La solution a été trouvée, grâce au déménagement de la psychomotricienne du service PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) du Pavillon dans les nouveaux locaux aménagés au collège Gustave Roud à Carrouge, libérant la salle dès le 5 juillet 2022.
L'installation du réfectoire, ainsi que l'aménagement de la zone cuisine se sont déroulés durant en août 2022, juste à temps pour la rentrée scolaire d'août 2022.
A noter que Savigny était la seule commune membre de l'ASIJ à avoir des élèves de 7-8 HarmoS enclassés sur son territoire, mais sans réfectoire distinct à disposition.

3.2.14 Refuge de la Planie (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2022.

3.2.15 Villa des maîtres (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2022.

3.2.16 Vidéosurveillance (35.01)

La commune est confrontée de plus en plus souvent à des incivilités et déprédations sur le territoire communal.

Aussi et à l'instar de nombreuses autres communes, la Municipalité a souhaité se doter d'un règlement communal autorisant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Le règlement proposé reprend le règlement-type de l'Etat de Vaud et a été adopté par le Conseil communal, au cours de sa séance du 5 décembre 2022 (préavis n° 06/2022).

3.2.17 Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)

La température de tous les bâtiments communaux a été abaissée de 21°C à 19°C, afin de réaliser une économie d'énergie.

3.2.18 Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02)

Les contrôles ont lieu tous les 10 ans.

Il n'y a pas eu de révision planifiée en 2022.

3.2.19 Contrôle des installations électriques (35.01 – 46.03)

En 2022, les bâtiments et constructions suivants (ordre chronologique) ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Complexe scolaire : bâtiments sis route de Mollie-Margot 9 et 11
- STEP de Pra Charbon

3.2.20 Déprédations aux bâtiments (44.01 – 43.11)

Diverses mesures de police sont déployées sur le terrain, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits. En outre celles-ci seront renforcées par les caméras de vidéosurveillance qui seront installées (voir chiffre 3.2.16 ci-dessus).

En 2022, nous avons recensé les dégâts suivants :

- 20/21 septembre : Abribus « Savigny, Centre » : une paroi vitrée brisée
- 5/10 octobre : Place de jeux du Forum : 2 cordes d'une balançoire coupées
- 10/12 décembre : Abribus de la Claie-aux-Moines : 3 vitres brisées

3.2.21 Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05.02)

Durant l'année 2022, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d'un kit antichute pour effectuer des travaux d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.
- Remplacement de 4 poubelles extérieures à l'abribus « Savigny, Centre » et sur la terrasse du Forum.
- Remplacement de l'autolaveuse de la Maison de commune.
- Remplacement de vêtements et chaussures de travail.

3.3 Installations sportives

3.3.1 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire (36.01)

3.3.1.1 Rappel

Référence est faite aux rapports de gestion 2020, chiffre 4.1.3.4 (page 47) et 2021, chiffre 3.3.1 (page 48).

3.3.1.2 Crédit de construction

Au cours de sa séance du 16 mai 2022, le Conseil communal a accepté le préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire et accordé un financement de CHF 2'598'210.00 TTC pour la réalisation des travaux.

3.3.1.3 Travaux

Les travaux ont débuté le 7 juin 2022 et se sont déroulés comme suit durant l'année :

- Abattage des arbres et coupe de la végétation pour permettre la démolition des anciennes infrastructures.
- Décapage de la terre végétale, qui a été entreposée sur place en vue de sa réutilisation dans la nouvelle configuration des terrains.
- Abaissement de la conduite de gaz pour permettre la création de la piste de 100 mètres.
- Abaissement de tubes du chauffage à distance pour permettre la création du terrain de football.
- Déplacement de tubes électriques sous le chemin d'accès à la salle sport, afin d'éviter d'endommager le terrain de football en cas d'intervention.
- Aménagement du chemin d'accès à la salle de sport pendant les vacances scolaires d'été, afin qu'il soit praticable à la rentrée.
- Construction d'un mur en L et création d'un pare-ballons.
- Création de drainages sur tous les terrains.

- Construction des installations sportives, en commençant par le 100 mètres, le saut en longueur, le lancer de poids, le terrain multisports et le terrain de football.
- Pose de l'éclairage LED des terrains multisports et de football.
- Création et ensemencement des talus, afin de stabiliser la terre avant l'hiver.
- Pose de la 1^{ère} couche d'enrobé sur le chemin d'accès à la salle de sport.
- Pose des gradins et de l'arrosage automatique du terrain de football.

3.3.2 Terrain de football de Saint-Amour (36.01)

- Tonte du terrain de football de Saint-Amour par le robot.
Le robot est nettoyé et graissé une fois par semaine. Comme les fils conducteurs sont régulièrement rongés par les taupes, ceux-ci ont été remplacés par des fils renforcés.
- Entretien du terrain en début de saison (mars) par les soins d'une entreprise, consistant en un griffage qui permet de retirer le feutrage qui se forme sur le gazon. Cette opération est suivie d'un roulage, afin d'aplanir la surface. Le ramassage et l'évacuation du travail de griffage est effectué par nos soins.
- Traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Au vu de la sécheresse de l'été 2022, il a été nécessaire d'arroser le terrain avant la reprise d'août. L'arrosage a été réalisé tôt le matin et tard le soir pour éviter un maximum l'évapotranspiration.
- Décompactage du terrain effectué en fin d'année 2022.
- Travaux de renforcement du talus bordant le cheminement d'accès à la buvette et aux vestiaires avant l'hiver, car il était sur le point de s'effondrer.

3.3.3 Stand de tir de la Bedaulaz (68.05)

Référence est faite au préavis n° 04/2022 – Crédits complémentaires 2022.

Au mois de mars 2022, l'Association de la ligne de tir de la Bedaulaz a informé les communes membres (Bourg-en-Lavaux, Forel (Lavaux) et Savigny) qu'un contrôle des installations a révélé que 6 cibles ne garantissaient plus la qualité du marquage exigée et que leur remplacement, idéalement avant le mois de septembre 2022 (tir fédéral en campagne) était nécessaire.

Ce matériel datant de 2005 n'est disponible qu'auprès de Polytronic International AG en Argovie. Le coût de l'opération a été devisé à CHF 25'000.00, représentant CHF 7'920.00 pour Savigny, selon la clé de répartition (nombre d'habitants au 31 décembre) figurant dans la convention liant les communes membres.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

4.1 Urbanisme, architecture, environnement

4.1.1 Généralités, réglementation (42.01)

Pour prendre en compte les modifications de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), le Canton de Vaud a révisé sa loi cantonale (LATC – BLV 700.11) qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Pour la Commune de Savigny, identifiée comme centre local par la mesure A11 du Plan directeur cantonal du 31 janvier 2018 (PDCn), l'établissement d'un Plan directeur communal (PDCom) n'est donc plus obligatoire en application de cette révision ; mais la taxe sur la plus-value (articles 64 à 70 LATC) et la garantie de la disponibilité des terrains (article 52 LATC) devront être intégrées dans la révision des planifications communales.

4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) (42.03)

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (pages 94 et 95) ; 2019 (pages 46 et 47) ; 2020 (pages 44 et 45) et 2021 (page 51 à 53).

Pour rappel, et afin de bien saisir les enjeux et l'échelle de la planification territoriale, les stratégies régionales de gestion des zones artisanales doivent permettre de :

- Qualifier la structure des emplois régionaux (environ 115'000 EPT en ZA).
- Projeter des scénarios de croissance des emplois (horizon 2020-2040).
- Définir les destinations prioritaires des zones d'activités (environ 3'140 ha).
- Identifier les réserves disponibles (environ 750 ha en 2022).
- Intégrer les enjeux de mobilité.
- Déterminer les besoins d'extension.
- Identifier les mesures nécessaires pour optimiser la planification et la gestion des zones d'activités.
- Désigner une gouvernance régionale pour assurer la mise en œuvre des stratégies régionales.

Pour le Canton de Vaud, il y a 11 stratégies régionales qui sont en cours d'élaboration. Seules 3 d'entre elles ont à ce stade déposé leur dossier à l'examen préalable auprès des services du canton.

- Si nous reprenons les objectifs des stratégies régionales de gestion des zones artisanales mentionnés ci-dessus, pour chaque stratégie régionale, une phase de diagnostic est nécessaire. Elle permet de dimensionner d'une part l'offre en surface actuellement colloquée en zone d'activité (ZA) et d'autre part la croissance potentielle de l'emploi à l'horizon 2024, ainsi que la part localisée en ZA (demande). La confrontation de l'offre et de la demande permet de mettre en évidence la situation actuelle de l'étendue des ZA sur le territoire étudié. Sur cette base, les enjeux relatifs à la gestion et la planification des zones d'activités seront développés.

Pour la région Lavaux-Oron, un travail d'inventaire, de vérification et d'analyse a permis de quantifier les réserves actuelles et d'évaluer leur disponibilité selon leur potentiel de mobilisation.

La quantification de la demande quant à elle repose sur l'identification des différents types d'activités présentes, leur consommation d'espaces et d'emplois et la façon dont ils se sont développés. Ces données servent de base de prévision de l'utilisation future des terrains disponibles. Afin de faire ressortir les spécificités régionales et de contextualiser la problématique, les résultats sont comparés aux valeurs moyennes obtenues à l'échelle du canton.

- En 2022, les 6 communes concernées se sont rencontrées à neuf reprises. Ces séances ont permis de finaliser le volet diagnostic et de commencer le volet stratégique :

Séances des 3 février, 3 mars, 7 avril et 5 mai 2022

Phase 1 : volet diagnostic

- Sélection du mandataire économiste à la suite de la procédure d'appel d'offres et premiers retours sur les données d'offres existantes en zone d'activité des 6 communes.
- Présentation du diagnostic de l'offre existante en zone d'activité (mandataire urbaniste), des travaux à venir pour le diagnostic de la demande (mandataire économiste).
- Présentation du diagnostic des besoins en zone d'activité et premiers pas de la prospective de l'emploi (mandataire économiste).
- Restitution du diagnostic consolidé et prévisions de croissance.

Séances des 2 juin, 8 septembre, 6 octobre et 3 novembre 2022

Phase 2 : volet stratégique

- Présentation du plan d'identification et de hiérarchisation des zones d'activités.
- Discussion et validation du plan d'identification et de hiérarchisation des zones d'activités.

Séance du 1^{er} décembre 2022

Séance commune du groupe technique et des associations économiques régionales

- Présentation de l'avancement des travaux SRGZA à ce jour.
- Discussion sur le système de gouvernance à mettre en place et le rôle des deux organismes économiques régionaux (Lausanne Région et Promove).
- Volet diagnostic : synthèse des données
Le rapport diagnostic a été validé par les services cantonaux en novembre 2022.

Bilan des réserves en ZA après corrections

Type de réserve	Inventaire des surfaces en ZA (ha)		
	Initial (DGTL)	Après corrections Région	Différence
Surface bâtie	84.62	84.82	+ 0.20
Réserve mobilisable	16.59	15.08	- 1.51
Réserve potentielle	15.94	8.62	- 7.32
Réserve non activable	0.00	8.63	+ 8.63
Total	117.15	117.15	0.00

- La surface totale reste stable, avec 117.15 ha au total en ZA.
- Les surfaces bâties augmentent très légèrement de 0.2 ha.
- Les réserves mobilisables et potentielles, ainsi qu'une petite partie des surfaces bâties sont diminuées de 8.63 ha au profit des réserves non activables.

Portrait général des activités

Les activités au sein de la Région présentent les caractéristiques suivantes :

- A fin 2019, les 1'218 entreprises renferment 10'486 emplois pour 8'326 EPT.
- Les entreprises ont une taille moyenne de 6.8 EPT contre 12.7 à l'échelle cantonale, donc plutôt de petites unités.
- 40% des EPT sont localisés dans les ZA, soit 3'312 EPT.
- La dynamique propre à la Région est supérieure à la moyenne avec un taux de croissance de 2.4% annuel contre 1.5% à l'échelle cantonale et l'est d'autant plus au sein de ZA (+ 5.3% annuel). En d'autres termes, 73% de la croissance prend place en ZA.
- La Région présente une économie à 17% résidentielle (tournée vers sa population résidente), à 42% présenteielle (tournée vers sa propre économie) et à 41% productive (tournée vers l'extérieur).

Un besoin en surfaces non couvert par les réserves existantes

- Réserves en zones d'activités (ZA) = 23.7 ha
 - Besoins en ZA = 30.8 ha
 - Différentiel = - 7.1 ha
- Volet stratégique
 - Le rapport sur le volet stratégique doit être discuté et validé par les services cantonaux.

Préambule

La définition des zones d'activités régionales relève de la compétence de la Région en fonction des principes fixés dans la mesure D12 du plan directeur cantonal. Les principes généraux de répartition équilibrée sur le territoire de la Région, de proximité des centres régionaux et locaux, ou encore de bassin d'emploi et de population, ont servi de cadre de référence pour la réflexion. Dans le cadre de la SRGZA de Lavaux-Oron, la méthode retenue pour identifier les zones d'activités régionales se décline en trois phases : présélection, évaluation technique et décision politique basée sur une pesée des intérêts.

Phase 1 : présélection

Lors de la phase 1, le groupe de travail du projet a été amené à identifier les zones d'activités de la Région candidates au statut de ZAR (zone d'activité régionale) en raison de leur aire d'influence intercommunale. Cette présélection a permis de définir 9 sites, localisés dans 4 communes différentes (Forel (Lavaux), Oron, Puidoux et Savigny) devant faire l'objet d'une évaluation technique approfondie en fonction de leurs potentiels et de leurs contraintes.

Phase 2 : évaluation technique

La phase 2 a été l'occasion d'entreprendre une analyse multicritères des sites en considérant les caractéristiques en présence, concernant leur localisation, leur accessibilité et les caractéristiques du tissu économique :

- Localisation
 - Centre régional (selon PDCn)
 - Centre local (selon PDCn)
 - Etendue du site en ZA
- Accessibilité
 - Desserte TP (\geq bonne)
 - Desserte routière (RC, A9)
 - Raccordement ferroviaire
- Tissu économique
 - Entreprises d'envergure
 - Diversité de typologies

L'évaluation de tous les sites en ZA a été effectuée sous l'angle de ces 8 critères techniques. Cette analyse multicritère a confirmé la quasi-totalité des sites sélectionnés dans la phase 1. Sur cette base, les sites remplissant 5 critères ou plus ont fait l'objet d'une première recommandation technique en tant que sites à privilégier comme ZAR, ce qui est le cas pour le site de la Claie-aux-Moines. Pour d'autres sites réunissant 4 critères, il a été proposé au GT/GD de pondérer leur éventuelle classification en ZAR.

4.1.3 Plans d'aménagement communaux (42.04.01)

4.1.3.1 Réaménagement de la zone du centre de Savigny (43.03)

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (page 98), 2018 (page 90), 2019 (pages 47 et 48), 2020 (pages 45 et 46) et 2021 (page 53 et suivantes).
- Le renouvellement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire est en cours de finalisation. Il intègre notamment le déplacement de l'ancien terrain de football d'entraînement, qui a ainsi permis la réalisation du magasin provisoire de Coop.
- Le projet d'aménagement d'un nouveau parking public a fait l'objet de plusieurs remarques de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), suite à sa mise à l'enquête publique. Elle demande notamment une nouvelle étude de stationnement pour le centre de Savigny, ainsi qu'une réglementation des zones de stationnement avant de pouvoir éventuellement délivrer un préavis positif.

Dans le cadre des réflexions déjà menées, les principes d'aménagement proposés n'ont pas donné satisfaction aux riverains et aux commerçants qui se sont montrés préoccupés par une éventuelle suppression de l'offre de stationnement. Ils se sont constitués en *l'Association contre la suppression de l'entrée du giratoire au Forum et de la suppression des places de parc au centre du village de Savigny*. Nous les avons rencontrés courant 2022.

Dans la nouvelle étude sur la politique de stationnement que nous allons initier en 2023, ces acteurs seront intégrés à la démarche, afin d'avoir un projet qui se rapproche de leurs attentes, tout en ayant comme objectif de mieux valoriser les espaces publics dans ce secteur.

4.1.3.2 Coop : implantation d'un magasin provisoire et construction d'un parking (43.05)

L'implantation du magasin provisoire de Coop n'a fait l'objet d'aucune opposition et le permis de construire a été délivré le 17 janvier 2022.

La réalisation et le financement du magasin provisoire, de l'espace de stationnement et de l'accès au site ont entièrement été pris en charge par l'exploitant. La commune, sur la base de la convention, a effectué les travaux du raccord de la route d'accès à la route de Mollie-Margot.

La Coop provisoire a été inaugurée le 9 novembre 2022.

4.1.4 Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) (43.05)

4.1.4.1 Rappel des objectifs de la stratégie cantonale des interfaces de transports

- Référence est faite au rapport de gestion 2020 (pages 46 à 48) et 2021 (pages 58 à 60).
- Pour rappel, les études de planification des parkings d'échange ont pour objectif de définir les besoins en parkings sur un périmètre et un horizon donné. Plus concrètement, elles doivent permettre :
 - D'identifier le réseau de parkings d'échange à développer, tant du point de vue de la répartition géographique que du dimensionnement, en distinguant l'offre à réaliser pour les usagers réguliers et pour les usages occasionnels.

- De préciser les principes de gestion à mettre en œuvre (par exemple : mesures de tarification, droits de stationner, part dédiée aux usagers occasionnels, etc.) pour garantir que l'utilisation des parkings corresponde au public cible visé et aux principes directeurs de la stratégie cantonale des interfaces.

Le respect de ces objectifs lors de la planification régionale des parkings d'échange est un préalable à la reconnaissance de l'intérêt cantonal des projets et à leur subventionnement. Cet intérêt cantonal est également une condition à respecter en cas d'atteinte à des surfaces d'assolement.

- L'étude a été finalisée en 2022 par la remise des rapports finaux au Conseil d'Etat. Sur la base de ses derniers, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous transmettra prochainement la prise de position de la Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) indiquant les P+R reconnus conformes à la stratégie cantonale des interfaces de transport et qui pourraient faire l'objet de subventionnement.

4.1.4.2 Séances sur la base de la méthodologie d'étude définie par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

En 2022, le groupe de travail s'est réuni à 2 reprises, puis a formulé ses remarques par voie électronique.

- Séance du 27 janvier 2022

Cette séance a traité l'étape 2a (diagnostic « terrain »). C'est un inventaire de la situation existante pour le district Lavaux-Oron détaillant l'offre des P+R existants, d'un relevé de leur taux d'occupation et de la provenance de leurs clients.

Elle a également traité les étapes 2 à 4, étapes qui déterminent la nouvelle offre qu'il serait nécessaire de planifier par rapport à différents facteurs d'évolution de la demande.

- Séance du 13 avril 2022

Cette séance a abordé les étapes 5 à 7, étapes qui déterminent le dimensionnement, la mise en œuvre et la gestion des P+R et B+R existants et nouveaux pour le district Lavaux-Oron.

- Rapports finaux

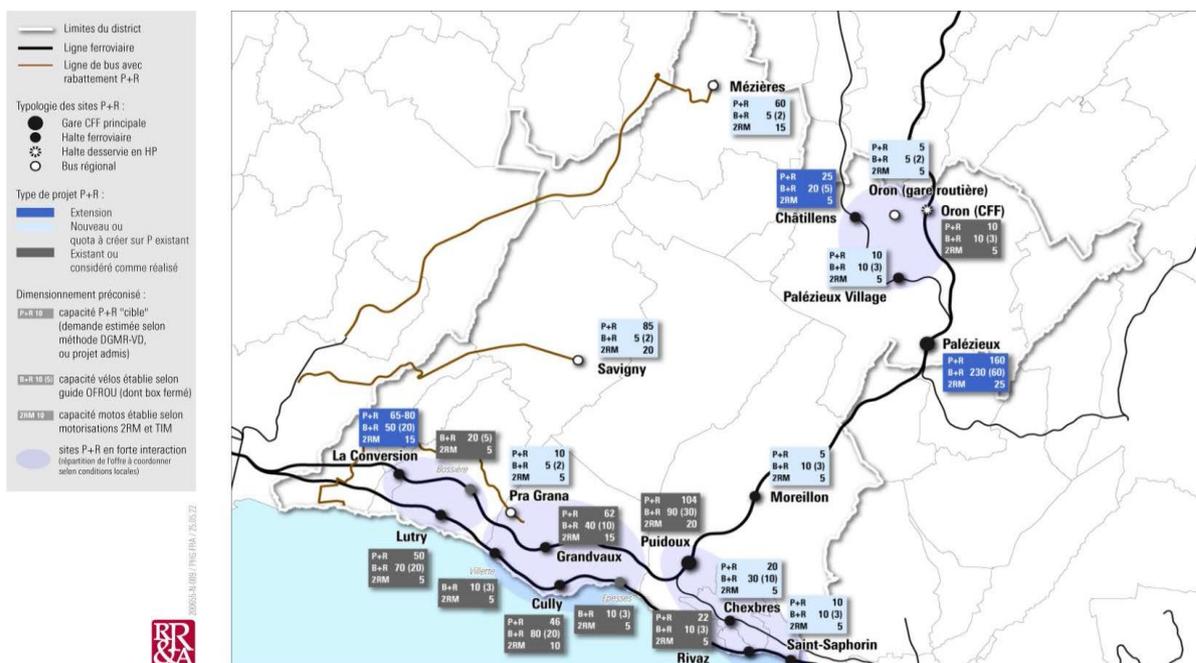
Les rapports finaux (diagnostic et planification) ont été transmis la première fois en juin 2022 par voie de circulation au groupe décisionnel, puis en décembre 2022 à l'ensemble des communes afin qu'elles puissent formuler leurs observations.

Ci-dessous deux cartes extraites des rapports finaux :

Stratégie régionale P+R



Synthèse des besoins P+R, B+R et 2 RM



4.1.4.3 Point de situation pour la Commune de Savigny

Plus précisément pour les Communes de Savigny et de Jorat-Mézières, les rapports finaux indiquent les éléments suivants :

Le potentiel pour les P+R de ces deux communes a été établi en tenant compte de l'augmentation significative de la desserte bus couvrant les communes de leur bassin d'affluence (Savigny, Jorat-Mézières, Forel, Essertes - Commune d'Oron, Servion et Montpreveyres). Malgré l'amélioration significative de la desserte bus, il subsiste sur ces 6 communes un total de l'ordre de 4'500 habitants résidant à l'écart de cette offre. Ces communes étant fortement polarisées sur Lausanne, il en résulte un potentiel élevé d'actifs susceptibles d'être intéressés par un rabattement sur les lignes de transports publics à destination de Lausanne.

Ceci étant, et s'agissant d'un rabattement sur des lignes de bus, il est préconisé une mise en œuvre prudente et progressive de l'offre P+R, en valorisant dans un premier temps les éventuelles capacités disponibles la semaine en journée dans les parkings existants ou planifiés.

Cette étape sera ultérieure à la mise en place d'une politique de stationnement sur le périmètre centre, étude qui aura lieu en 2023.

4.1.5 Police des constructions (42.05.01/02)

4.1.5.1 Demande de permis de construire : procédure cantonale modifiée

Le Conseil d'Etat a adopté la modification de l'article 73 du Règlement d'application du 19 septembre 1986 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC – BLV 700.11.1).

Dès le 1^{er} juillet 2022, le requérant ou son mandataire devra transmettre à la commune son dossier de demande de permis de construire en deux exemplaires papier et un exemplaire électronique certifié.

Après avoir contrôlé que le dossier est complet, la commune le fait suivre à la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) uniquement par voie électronique, par le biais du système informatique cantonal dédié (ACTIS).

Les dossiers seront ensuite transmis aux services cantonaux pour traitement uniquement en format électronique. Le préavis du canton (synthèse CAMAC), contenant les autorisations cantonales spéciales requises, sera également transmis à la commune uniquement par voie électronique.

La page internet du site cantonal « Réaliser son dossier en vue d'une demande de permis de construire » a été mise à jour :

<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/permis-de-construire/realiser-son-dossier-en-vue-dune-demande-de-permis-de-construire>.

Le guide de procédure qui explique en détail ce qui change à partir du 1^{er} juillet 2022 est publié sur le site internet de la commune :

<https://www.savigny.ch/police-des-constructions-fr113.html>.

4.1.5.2 Statistique des permis de construire délivrés

Permis de construire délivrés	2021	2022
Constructions nouvelles	3	9
Transformations	20	13
Enquêtes complémentaires	7	3
Démolitions	0	1
Equipements / aménagements de parcelles	7	9
Pompes à chaleur / citernes / gaz	14	18
Piscines / jacuzzis	7	3
Vérandas / jardins d'hiver	1	0
Totaux	59	56

Les 56 autorisations délivrées en 2022 se répartissent comme suit :

- 22 dossiers soumis à l'enquête publique
- 14 dossiers dispensés d'enquête publique
- 20 dossiers dispensés d'enquête publique avec procédure CAMAC

4.1.5.3 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation

Annonces de travaux quittancées	2021	2022
Panneaux solaires	15	43
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	14	29
Cabanes de jardin / serres / pergolas	9	7
Divers	3	1
Totaux	41	80

4.1.6 Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)

- Dans le contexte de la pénurie d'énergie de 2022, les communes ont été appelées à jouer un rôle essentiel en raison de leur proximité avec la population et les entreprises.

Les préfetures ont constitué le relais sur le terrain entre l'Etat et les communes.

Le Conseil d'Etat a également encouragé les communes à s'inspirer des recommandations d'économies d'énergie de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) pour les adapter à leur propre situation.

Afin de prévenir et de limiter les risques de pénurie, les communes ont été invitées à :

- Sensibiliser leur population et leurs entreprises, leur conseil communal ou général et leurs employés communaux aux bonnes pratiques destinées à réduire le gaspillage d'énergie.
 - Evaluer les mesures qu'il serait judicieux de mettre en œuvre en matière d'éclairage public de compétence communale, lorsque la sécurité des biens et des personnes le permet.
 - Poursuivre l'élaboration de leur plan de continuité des activités en cas de contingentement, de délestage ou de panne.
- En octobre 2022, l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) ainsi que le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité ont organisé plusieurs séances auprès des municipalités et associations intercommunales de chaque district. Lors de ces séances, les intervenants ont fait le point sur la situation énergétique et les mesures qui seront à mettre en place à l'échelon communal, notamment l'élaboration d'un plan pour la continuité des activités en cas de pénurie de gaz et d'électricité et la mise en place d'un point de rencontre d'urgence (PRU) en cas de coupure de gaz et/ou d'électricité.

Deux fois par mois, l'EMCC et le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité transmettent aux communes un bulletin de renseignements faisant état de l'appréciation globale du risque avec les indicateurs de pénurie.

- La Municipalité a remis son plan de continuité en cas de pénurie de gaz et d'électricité à la Préfecture début décembre 2022. Son objectif est de :
 - Répondre aux ordonnances fédérales et décisions cantonales en relation avec la gestion de l'événement.
 - Garantir la protection de la population et des collaborateurs.
 - Maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible.
 - Assurer, dans tous les cas, la continuité des tâches essentielles par l'affectation anticipée ou la réaffectation des moyens adéquats.

La salle de conférences de la Maison de commune a été désignée comme point de rencontre d'urgence (PRU). Ce site a été validé par l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron. De plus, l'espace de la bourse communale a été désigné comme site de cellule de crise communale au niveau opérationnel et informatique vu qu'une alimentation électrique de secours a été mise en place en relation avec le serveur informatique.

- Afin de sensibiliser la population et les entreprises des Communes de Savigny, Forel (Lavaux) et Servion, une séance publique a été organisée le 22 novembre 2022 en collaboration avec Romande Energie. Les présentations sont à disposition sur le site internet de la commune.
- Des mesures spécifiques ont été identifiées, voire mises en place pour l'épuration (chiffre 4.5.1.8 ci-après) et l'eau potable (chiffre 8.1.8 ci-après).

4.1.7 Plan énergie et climat communal (42.07.00)

- En juin 2021, le Grand Conseil validait le projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'400'000.00 pour financer l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration de la mise en œuvre de leur politique climatique et de durabilité.

Sur le montant précité, CHF 1'600'000.00 sont destinés à financer les aides aux communes pour l'acquisition de prestations d'accompagnement générales liées à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre d'un Plan énergie et climat communal (PECC). L'enveloppe de CHF 1'600'000.00 a été calculée sur la base des projections suivantes : pour des coûts d'environ CHF 25'000.00 sur 4 ans, couverts à 50% par les communes, il a été estimé que le montant total moyen des subventions accordées par commune serait de l'ordre de CHF 12'500.00.

Le versement de cette subvention s'échelonne, en principe, sur une durée de 4 ans à compter de la décision de subventionnement. Il est prévu que le versement s'effectue par tranche annuelle et qu'il puisse être suspendu si certaines conditions, fixées dans la directive départementale, ne sont plus remplies.

- Dans ce contexte, nous avons inscrit un montant de CHF 6'500.00 au compte 420.3189.00 du budget 2022, permettant ainsi de mandater un prestataire accompagnant la commune dans l'élaboration d'un PECC.

En août 2022, nous avons mandaté un bureau spécialiste dans le domaine pour un montant de CHF 25'633.00 TTC, réparti sur 4 ans.

En septembre 2022, le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) nous a accordé une subvention de 50% dans le cadre du programme plan énergétique et climat communal.

En fin d'année, les premiers travaux du PECC ont consisté à rassembler les données pour le bilan carbone de la Commune de Savigny.

- Un exposé sur le Plan énergie climat communal (PECC) a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 21 novembre 2022 et le rapport n° 07/2022 de la Municipalité sur l'interpellation du 31 mai 2021 du groupe Les Vert·e·s intitulée « Un Plan climat pour la Commune de Savigny », transformée en motion par le Conseil communal a été débattu au cours de la séance du 5 décembre 2022.

4.1.8 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 (42.08.01)

Le plan de classement des arbres de la Commune de Savigny, actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil communal le 25 septembre 2000 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 9 janvier 2001. Il a remplacé celui de 1973.

A fin 2020, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé aux fins de le mettre à jour. Une version de travail du règlement accompagnant le plan a été établie à fin 2021.

La procédure de validation de la révision est celle prévue aux articles 37 et suivants de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11) et 98 de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS – BLV 450.11).

Toutefois, l'adoption de la nouvelle Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11), remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS – BLV 450.11) ayant été repoussée et n'entrant finalement en vigueur que le 1^{er} janvier 2023, la révision du plan communal de classement des arbres n'a pas pu être finalisée en 2022.

4.2 Routes – Voirie

4.2.1 Réseau routier et places (43.03/08)

4.2.1.1 Entretien 2022

- Chemin du Burquinet : gravillonnage
- Route du Château 1 et 2 : gravillonnage
- Chemin des Gavardes 3 : gravillonnage
- Route de la Goille 2 : gravillonnage
- Route de la Goille 23 : réfection d'une portion de chaussée
- Route du Jorat : réfection du tapis de la chaussée et du trottoir sur 2022 et 2023, en collaboration avec le canton (voir aussi chiffres 4.5.3 et 8.1.5.1 ci-après)
- Chemin de la Lionne 1 : gravillonnage
- Route du Martinet d'En Bas : tacon
- Route du Martinet 3 et 4 : gravillonnage
- Route des Miguettes 1 : tacon
- Route de Mollie-Margot 2 : gravillonnage
- Route d'Oron : tacon
- Route de la Roche 2 : gravillonnage
- Route de Tantérine 1 : correction du niveau des bordures
- Reflachages, gravillonnage et reprofilage de trous et affaissements sur diverses routes communales.
- Pontage et traitement d'environ 2 km de fissures sur diverses routes et à la déchetterie des Gavardes.
- Refuge de la Planie : remplacement du collecteur d'eaux claires DN 200, traversant la place jusqu'au ruisseau, bouché par de nombreuses racines des arbres aux alentours et présentant par conséquent un risque d'inondation de la place.

- Entretien général de tous les bords de chaussées, soit notamment :
 - Fauchage deux fois par année avec une épareuse sur un tracteur et un robot de fauchage ; deux personnes avec des débroussailleuses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau.
 - Désherbage des bords de routes avec la machine à vapeur sèche.
 - Ramassage des feuilles mortes.
 - Surveillance et ramassage des chardons (plantes invasives).

4.2.1.2 Marquage et signalisation

- Marquage routier (réfection)
 - Débouché du chemin du Publoz sur la route de la Séresse.
 - Débouché de la route de la Séresse sur la route de la Claie-aux-Moines.
 - Route de la Claie-aux-Moines à la hauteur des feux provisoires (les deux lignes d'arrêt et le traitillé au milieu).
 - Places de stationnement : chemin du Vieux Collège, route du Petit Versailles et autour du bâtiment Agora.
 - Passage pour piétons : route de la Roche au débouché du chemin de la Guéta.
- Signalisation
 - Suppression d'une place pour voiture sur la place du Forum, au profit de places de parc pour cycles, projet que le canton a autorisé en novembre 2022.
 - Réparations et remplacements de divers panneaux de signalisation suite à des accidents.

4.2.1.3 Mobilier urbain

Pas de travaux entrepris en 2022.

4.2.1.4 Grilles, regards et couvercles de routes

- Grilles
 - Route du Collège 5 : 1
- Regards
 - Chemin des Charmilles 3 : 2
 - Route de la Claie-aux-Moines 20 : 1
 - Route de Vers-chez-les-Blanc : 4

4.2.1.5 Déneigement

- Fabrication de pare-neige par le service de la voirie.
- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.

- Mise en place des pare-neige (environ 6 km) pour limiter la formation de congères sur certaines routes.
- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à 5 entreprises concessionnaires, selon une liste des routes attribuées. La totalité des routes représente 38 km.
Une séance a lieu chaque début de saison hivernale, afin d'organiser le service et traiter les situations particulières, zones de travaux, etc.
- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.

4.2.2 Eclairage public (82.05)

- Chemin de la Fruitière : remplacement d'un poteau d'alimentation.
- Entrée de la déchetterie des Gavardes : remplacement d'un mât, endommagé par un camion.
- Route de la Claie-aux-Moines, à la hauteur de la déchetterie des Gavardes : installation d'une horloge permettant de programmer l'extinction nocturne des 7 mâts.
- Remplacement de lampes (~ ampoules).
- Assainissement de l'éclairage public :
 - Rappel : étude de la gestion énergétique de l'éclairage public initiée en 2019 et confiée à un spécialiste, selon le programme subventionné par le Canton de Vaud. Le résultat de cette étude a été livré en mars 2020.
En raison de la pandémie Covid-19, l'instruction des mesures d'assainissement a été suspendue pendant 2 ans.
Nous avons néanmoins réglé dans cet intervalle la problématique des éclairages facturés au forfait et obtenu un remboursement rétroactif de 2015 à 2020 (voir rapport de gestion 2021 : p. 64).
 - En 2022, la Municipalité a étudié différentes options, telles que : suppression partielle de l'éclairage, extinction nocturne, abaissement nocturne autonome et télégestion.
Elle a également considéré la modernisation de l'éclairage public sous l'angle environnemental, soit notamment : production du matériel, installation des luminaires, remplacement des ampoules, consommation d'énergie, durée de vie et élimination du matériel en fin de vie.
Forte de ses considérations, elle a choisi de privilégier la sécurité des usagers et de maintenir le parc actuel, en diminuant la puissance de base de l'éclairage et en l'assortissant d'un abaissement nocturne au moyen d'une télégestion.
Se fondant sur les objectifs précités, la Municipalité a établi un projet, faisant l'objet du préavis n° 02/2023, qui a été présenté au Conseil communal au cours de sa séance du 20 février 2023.

4.2.3 Accidents de la circulation (61.09)

- 9 janvier 2022 : dégât causé par un automobiliste à la signalisation sise à l'intersection de la route de Lutry et du chemin de la Grangette ; l'incident a été réglé avec le responsable.
- 21 juillet 2022 : dégât causé par un automobiliste à de la signalisation sise au giratoire de la Claie-aux-Moines ; l'incident a été réglé avec le responsable.

4.2.4 Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02)

Durant l'année 2022, nous avons acquis ou remplacé les véhicules et machines suivants :

- Acquisition d'un souffleur à feuilles.
- Acquisition d'un aspirateur poussière/eau pour les locaux de service du garage des Gavardes.
- Remplacement d'un marteau piqueur.
- Acquisition de cadres empilables pour ranger les piquets à neige au hangar des Gavardes.
- Remplacement d'une meuleuse avec disque diamant.
- Remplacement du transpalette de la déchetterie des Gavardes.
- Remplacement d'une tondeuse.
- Remplacement d'une débroussailleuse.
- Acquisition d'un transpalette électrique (gerbeur) pour le hangar des Gavardes, en commun avec le locataire voisin.
- Acquisition de décorations supplémentaires pour le sapin de Noël de la place du Forum.

4.2.5 Aménagements routiers (43.02/03)

4.2.5.1 Traversée de la localité de Mollie-Margot

- Le tapis posé en 2021 présentait des défauts. Ils ont été corrigés sous garantie en 2022.
- La réception de l'ouvrage a eu lieu au mois de septembre 2022.
- La demande de subvention au canton sera déposée en 2023, lorsque le décompte des travaux sera bouclé.

4.2.5.2 Route des Miguettes

- Rappel

Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a donné mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet présenté dans le rapport n° 07/2021, aux fins de déposer une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages présentés.

- Etude

Le projet a été complété selon le rapport d'examen préalable des services de l'Etat du 22 octobre 2020 et envoyé au canton à fin septembre 2022.

En date du 17 janvier 2023, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a délivré un préavis avec modifications, lequel est à l'examen.

4.2.5.3 Carrefour de la Claie-aux-Moines

- Rappel : à fin octobre 2021, nous avons consulté la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) sur le projet de giratoire définitif à la Claie-aux-Moines, ainsi que le rapport de monitoring sur la phase d'essais de régulation de l'accès à la route de la Séresse.
- En février 2022, nous avons rencontré les services du canton pour évaluer le dossier. Des compléments d'étude nous ont été demandés.
- En mai 2022, les compléments d'étude ont été envoyés au canton.
- En juin 2022, le canton nous a invités à les compléter, notamment sur les points suivants :
 - L'analyse de la circulation des piétons et des vélos.
 - Les temporalités aux feux ne correspondent pas aux files d'attente observées sur le terrain aux heures de pointes. Il s'agit donc de solutionner le phénomène d'hyperpointe.
 - Giratoire de la Claie-aux-Moines
 - Examiner l'option, proposée par la commune, d'intégrer un feu sur la branche nord du giratoire, au débouché de la route de Vers-chez-les-Blanc pour prioriser la circulation sur la route de la Claie-aux-Moines.
 - A l'heure de pointe du soir, prévoir la détection des files d'attente sur la route de la Claie-aux-Moines en provenance de Lausanne, à environ 250 à 300 mètres à l'ouest du giratoire. Cette mesure vise à mettre au rouge la branche nord et à écourter la sortie depuis la route de la Séresse, pour prioriser l'écoulement du trafic sur la route de la Claie-aux-Moines.
 - A l'heure de pointe du matin, prévoir la détection des files d'attente en provenance de Savigny.
 - Carrefour de la route de la Séresse
 - Prévoir un cycle raccourci.
 - Temps vert limité aux heures de pointe pour la sortie de la route de la Séresse, sans prolongement possible.
 - Récurrence n'allant pas au-delà d'une fois par cycle.
 - Equipement d'un détecteur sur la route de la Claie-aux-Moines, en provenance de Savigny, à la hauteur de la déchetterie, sans bloquer son accès.
- L'étude s'est poursuivie dans le sens des remarques qui précèdent.

4.2.6 Route de Pierre-Ozaire (43.04)

4.2.6.1 Réfection de la chaussée et des eaux claires (EC)

- Rappel : référence est faite au rapport de gestion 2021, chiffre 4.2.6 (page 68).
- Depuis quelques années, les propriétaires bordiers de la route de Pierre-Ozaire rencontrent un problème de répartition financière pour rénover la chaussée et les canalisations d'eaux claires qui sont privées.
- En date du 13 janvier 2022, l'assemblée générale des propriétaires, en présence d'un représentant de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), a voté en faveur de la création d'un syndicat d'améliorations foncières. Celui-ci a été formellement créé sous la dénomination : Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire ».

4.2.6.2 Constitution d'un syndicat d'améliorations foncières (AF)

Le syndicat d'améliorations foncières est régi par la Loi du 29 novembre 1961 sur les améliorations foncières (LAF – BLV 913.11).

Le syndicat AF fonctionne comme une association, selon des règles claires et un cadre légal bien organisé. Son fonctionnement (administration, études, exécution des travaux, gestion financière, contrôle des procédures) est placé sous la haute surveillance de l'Etat (article 122 LAF), par le biais de son Service des améliorations foncières. Comme toutes les décisions importantes sont prises à la majorité des votants, un projet ne peut pas être bloqué de manière durable par un ou quelques propriétaires minoritaires. D'autre part, une garantie supplémentaire est fournie par l'inscription d'une mention au Registre foncier sur chacune des parcelles (article 117 LAF).

La durée de vie d'un syndicat AF peut se subdiviser schématiquement en 3 grandes phases :

- 1) Une phase d'études (étude préliminaire, plan d'affectation, avant-projet des travaux collectifs, nouvel état foncier, etc.).
- 2) Une phase de réalisation (construction des équipements, tel qu'un chemin, assainissement, etc.).
- 3) Une phase de finalisation (mise à jour du cadastre et du Registre foncier, répartition des frais entre les membres du syndicat AF, puis dissolution du syndicat).

Dès la constitution d'un syndicat AF, un système d'autofinancement est mis en place sur décision de l'assemblée générale, laquelle vaut titre exécutoire (au sens de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite) ; chaque propriétaire doit donc s'acquitter de versements anticipés annuels, généralement proportionnels à la surface de sa parcelle (articles 43 et 46 LAF). Cela permet de couvrir les divers frais occasionnés par la première phase d'étude. Mais lors de la phase de réalisation, les dépenses augmentent fortement et l'autofinancement ne suffit généralement plus à couvrir les frais engendrés. C'est la raison pour laquelle les syndicats AF cherchent à obtenir des prêts bancaires.

Toutes les informations et procédures sont disponibles sous le lien suivant :

<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/ameliorations-foncieres/ameliorations-foncieres-af-en-zone-a-batir/syndicat-dameliorations-foncieres/>.

4.2.6.3 Reprise des **collecteurs d'eaux claires** par la commune

Durant l'année 2022, des pourparlers ont été menés entre le Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » et la Municipalité au sujet de la reprise des collecteurs d'eaux claires par la commune.

Ceux-ci ont abouti à un accord de principe en début d'année 2023.

La suite des opérations consistera à élaborer un projet en partenariat avec le Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » et de chiffrer celui-ci. Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal pour la part communale.

La réfection de la route de Pierre-Ozaire impactera également le réseau de distribution d'eau potable.

4.2.7 Zones 30 (43.03)

- Requêtes

- Une pétition, datée du 13 mai 2022 et signée par 56 familles, a été adressée à la Municipalité, sollicitant la création d'une zone 30 dans le quartier de la route de la Roche, soit du chemin de Silènes au chemin de la Guéta, incluant tous les chemins adjacents.
- Au cours de sa séance du 16 mai 2022, le Conseil communal a traité le postulat déposé par la Conseillère communale, Mme Josée Martin, sollicitant une étude pour examiner l'opportunité de la diminuer la vitesse des véhicules à 30 ou 20 km/h dans des quartiers de la commune, notamment au chemin de la Verne.

Le postulat n'a pas été retenu par le Conseil communal, au vu de la complexité et du coût de la procédure.

- Etude

Durant le 2^{ème} semestre de l'année 2022, le canton a simplifié la procédure d'étude et de mise en œuvre des zones 30.

Aussi, la Municipalité a sollicité une offre auprès d'un bureau d'ingénieurs spécialiste en mobilité, afin d'évaluer si et dans quels quartiers des zones 30 seraient nécessaires. L'étude sera déployée durant l'année 2023.

4.3 Parcs et promenades / cimetière

4.3.1 Entretien des espaces verts (44.01)

- Taille d'une trentaine d'arbres majeurs, de divers massifs d'arbustes et d'environ 700 mètres de haies.
- Entretien et taille des plantations du village et des extérieurs.
- Renouvellement du massif de tulipes devant l'Agora pour le soutien de la campagne contre le cancer du sein.

- Environ 3'000 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Désherbage manuel des divers massifs et arrosage à raison d'une ou deux fois par semaine durant la belle saison.
- Tonte des gazons, représentant une surface d'environ 25'000 m² ; selon les conditions climatiques, réalisée toutes les 2 ou 3 semaines durant la période d'avril à octobre et nécessitant l'entier du personnel de la voirie.

En 2022, nous avons innové dans un souci d'amélioration de la biodiversité, en remplaçant le gazon traditionnel (intensif) des 3 banquettes situées le long de la route de Mollie-Margot, à la hauteur de l'Ancienne gendarmerie et de la Maison de commune, par du gazon fleuri. Celui-ci est tondu 5 fois par année, au lieu de toutes les 2 ou 3 semaines. A noter que la prairie fleurie n'est pas adéquate en bordure de chaussée, car elle monte trop haut.

- Ramassage des feuilles mortes.
- Evacuation d'environ 50 tonnes de déchets facilement compostables à la compostière « La Coulette ».
- Entretien des fontaines et bassins du village, à raison de toutes les 2 ou 3 semaines en été et une fois par mois l'hiver.

4.3.2 Places de jeux (44.01)

Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat) et effectué en outre les travaux suivants :

- Place de jeux du Forum : remplacement des cordages abîmés sur l'arbre à grimper et d'un palier de la combinaison de jeu.
- Place de jeux de la Guéta : remplacement du toboggan et d'un palier de la combinaison de jeu.

4.3.3 Cimetière (44.02)

- Taille de la haie de clôture du cimetière et du Muraflore du columbarium.
- Entretien régulier des passages entre les tombes.

4.4 Gestion des déchets

4.4.1 Ramassage et collecte (45.02.01)

- Dès le 1^{er} janvier 2018, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi est effectué par Transvoirie SA.

La collaboration avec cette société se déroule à notre entière satisfaction et celle des habitants.

En 2022, nous avons engagé un appel d'offres selon la procédure ouverte sur les marchés publics pour renouveler ce contrat.

Quatre offres nous sont parvenues. Elles seront départagées en 2023.

- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

4.4.2 Quantités de déchets collectés (45.02.02 – 45.03)

Catégories	Quantités 2021 (tonnes/pces)	Quantités 2022 (tonnes/pces)
Aluminium	7.595	8.948
Appareils électroniques	37.769	26.525
Biodéchets	344.910	575.370
Bois usagé	205.210	190.880
Bouteilles blanches (PE)	1.086	1.070
Capsules à café	5.019	3.980
Carton	116.440	104.290
Cuisinières (pces)	84	44
Déchets encombrants	230.240	236.670
Déchets inertes	3.780	3.100
Fer blanc	75.696	72.375
Ferraille	3.434	2.968
Frigos et congélateurs (pces)	68	86
Huiles mélangées	2.130	1.664
Ordures ménagères	387.720	382.800
Papier	140.820	134.780
PET	10.270	11.130
Piles et batteries	2.400	1.200
Pneus déjantés (pces)	53	41
Pneus jantés (pces)	4	8
Sagex	0.588	0.312
Textiles	23.434	22.266
Verre trié	163.940	145.440

4.4.3 Déchetterie des Gavardes (45.04)

4.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.
Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.

- Collaboration avec d'autres communes

La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation, notamment les horaires d'ouverture.

4.4.3.2 Travaux

- Acquisition et pose de supports de rangement pour les locaux fermés.
- Contrôle de l'étanchéité de la toiture en raison d'infiltrations d'eau à divers endroits ; leur source n'a cependant pas pu être clairement définie.
- Inspection télévisée d'un drain (posé en attente) sur une longueur de 20 mètres, dont l'eau s'écoule dans le local de la chaufferie et raccordement de celui-ci à l'écoulement.
- Remplacement des luminaires des locaux fermés par des LED.

4.4.3.3 Locations

- Location à Belmont-sur-Lausanne

La Commune de Belmont-sur-Lausanne a résilié la convention de location d'un emplacement extérieur pour entreposer une benne à PET, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, pour l'échéance du 31 mars 2023.

- Location à TEXAID Textilverwertungs AG

A compter du 1^{er} décembre 2019, nous louons un emplacement extérieur de déchargement à cette société, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 ans.

- Location à la brasserie Docteur Gab's

A compter du 1^{er} août 2022, nous louons un emplacement extérieur pour la récupération des bouteilles de la brasserie en harasses, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 mois.

4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)

4.4.4.1 Taxes

Le tarif des taxes et les mesures d'accompagnement, révisés en 2019, sont les suivants :

Taxes de base

1) Taxe à l'habitant

- Habitant dès l'année civile suivant le 18^{ème} anniversaire : CHF 120.00 TTC
- Résident secondaire : CHF 120.00 TTC

2) Taxe à l'entreprise

- Entreprise à domicile : CHF 120.00 TTC
- Entreprise jusqu'à 9 EPT : CHF 150.00 TTC
- Entreprise dès 10 EPT : CHF 200.00 TTC

Mesures d'accompagnement

- Naissance : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes enfants : 60 sacs de 17 litres
- Personnes incontinentes : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes de 18 à 25 ans en formation : Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe
- Personnes au bénéfice de prestations complémentaires : Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe

4.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés. Le constat est satisfaisant, car les infractions sont peu nombreuses.

4.5 Assainissement

4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)

4.5.1.1 Généralités

En 2022, nous avons entrepris divers travaux d'une certaine importance sur les infrastructures de la STEP. Ils sont exposés en détail ci-après.

Hormis ces nécessités liées à l'usure, le fonctionnement de la STEP reste satisfaisant et son rendement global est bon.

Chaque année, nous participons en principe à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Le bilan 2021 de l'épuration est disponible sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PR E/Bilans_2021_de_l_é_puration_vaudoise.pdf.

4.5.1.2 Bassins

- L'entreprise, qui a remplacé les racleurs des bassins de clarification en 2021, a été sollicitée pour remplacer les aérateurs tubulaires présents au fond des deux bassins de biologie.

Les aérateurs actuels sont des tubes composés de membranes, lesquelles doivent être remplacées tous les 4 à 5 ans et nécessitent en outre une adjonction régulière d'acide pour leur nettoyage.

Aérateur tubulaire avant nettoyage



Aérateur tubulaire après nettoyage



Les aérateurs proposés sont des diffuseurs à plaque qui sont posés directement en fond de bassin, procurant une meilleure diffusion d'air à bulles ultrafines et régulières et supprimant pratiquement les dépôts de boues que nous devons régulièrement pomper et remettre dans le cycle de traitement, y compris lors de la vidange des bassins pour révision.

Globalement ces nouveaux aérateurs assureront non seulement une économie de temps lors des entretiens, mais également une économie d'énergie. Une vanne électropneumatique sera en outre installée et aura pour effet une régulation plus précise de la diffusion d'oxygène dans les deux bassins, ainsi qu'une diminution de la sollicitation des soufflantes ; c'est aussi un avantage en cas de panne de l'une des soufflantes, car les débits seront gérés automatiquement et une intervention humaine pour les régler ne sera plus nécessaire.

Ces travaux sont prévus au budget 2023.

Nouvel aérateur



- Suite au remplacement des racleurs en 2021, il a fallu remplacer 4 poutres qui n'avaient pas pu être changées en 2021, ainsi que supprimer un maillon par chaîne du bassin de biologie 1, car elles s'étaient détendues. Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise sans coût supplémentaire sur l'offre initiale.
- Le brasseur de la zone de contact du bassin de biologie 2 a été remplacé, car sa vétusté ne permettait plus une réparation à prix raisonnable.

Nouveau brasseur



4.5.1.3 Centrifugeuse

- L'entreprise chargée de l'entretien est intervenue en 2022 pour le service périodique de la centrifugeuse.
- Les travaux d'entretien ont consisté à :
 - Un démontage et nettoyage complet.
 - Un contrôle et remplacement des éléments mobiles nécessaires, tels que : roulements, courroies, etc., selon les directives du fabricant qui prescrivent un remplacement après un certain nombre d'heures de fonctionnement, d'où il est indispensable de respecter la périodicité de l'entretien.

- L'écran de contrôle, obsolète et irréparable, a été remplacé.
- Les 2 variateurs de fréquence ont été remplacés dans le même temps, car ils n'étaient plus compatibles avec le nouvel écran de contrôle.

Ces 2 variateurs servent au fonctionnement des 2 moteurs de la centrifugeuse, à la régulation du régime des moteurs en fonction de la demande résultant de la consistance des boues à traiter, laquelle varie perpétuellement.

- La vanne magnétique, défectueuse, a été remplacée par le service des eaux.
- Il arrive parfois que la centrifugeuse bourre, ce qui engendre un nettoyage par le personnel, qui n'est pas des plus agréables.

Exemple suite à un bouchage



4.5.1.4 Fosses retour centrifugeuse et de stockage

- Vidange des fosses et nettoyage complet.
- Nettoyage et service des divers équipements, tels que pompes, canalisations, etc.

4.5.1.5 Surpresseurs

- Rappel

Les surpresseurs, au nombre de deux, sont des compresseurs servant à l'aération et à l'apport d'air dans les deux bassins de biologie, soit en d'autres termes à les oxygéner.

En 2021, ceux-ci ont montré des signes de faiblesse ; en effet, ils fonctionnent 24/24h depuis plus de 12 ans. Il faut régulièrement les démonter pour des réparations diverses.

Une usure générale a été constatée sur les roulements. Cette usure provoque du jeu sur les logements des roulements. Le bloc compresseur n'est plus étanche ; il présente des fuites d'huile et ses courroies se cassent souvent.

- Les 2 surpresseurs ont été remplacés en 2022, ainsi que les 2 variateurs de fréquence qui étaient obsolètes. Une vanne pneumatique a été installée pour passer d'un surpresseur à l'autre. 4 graisseurs automatiques ont aussi été mis en place sur les moteurs des surpresseurs neufs.

Nous avons constaté avec satisfaction que la consommation des nouveaux surpresseurs présente une diminution de 85 kWh par jour. Dans le contexte de la crise énergétique et d'une potentielle pénurie d'électricité, nous sommes parvenus à diminuer encore leur consommation de 50 kWh par jour, en arrêtant un surpresseur durant une certaine période de la journée. Au final, c'est donc une économie d'environ 135 kWh par jour.

Les nouveaux surpresseurs sont beaucoup plus silencieux et dégagent moins de chaleur.

Ancien surpresseur



Nouveau surpresseur



4.5.1.6 Autres travaux d'entretien

- Service de toutes les pompes et moteurs.
Remplacement de 4 roues sur les 4 pompes de recirculation des 2 bassins de biologie.
- Révision des 2 pompes pour le dosage du chlorure ferrique.
- Nettoyage de 140 filtres de sortie de la STEP au nettoyeur à haute pression et passage à l'acide, réalisés 5 fois en 2022, à cause de la chaleur persistante qui a séché et colmaté les filtres plus vite que d'habitude. En principe, ce nettoyage est effectué 1 ou 2 fois par année.

Lors de ces travaux, nous avons constaté que la pompe de nettoyage des filtres a perdu des bouts de ferraille, mais qu'elle fonctionne encore. En raison des délais de livraison qui peuvent être longs, nous en avons commandé une en réserve.

4.5.1.7 Optimisation énergétique

- La Municipalité a fait son choix parmi les diverses variantes du projet photovoltaïque.
Le dossier a été soumis au canton pour approbation préalable.



- La réponse préalable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) nous est parvenue en novembre 2022 et concluait en substance que :

- L'installation de panneaux en toiture du bâtiment ECA n° 789a pourra être autorisée sur la surface requise de 197 m².
- L'installation de 89 m² de panneaux au sol ne pourra pas être admise, car au-delà de 8 m², il est considéré que les panneaux solaires sur le terrain constituent une modification trop importante de l'identité des bâtiments (articles 24c Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700) et 42 Ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT – RS 700.1)).
- La Municipalité a décidé de ne pas se satisfaire de cette réponse et a décidé de dispenser d'enquête publique l'installation de panneaux solaires au sol, tout en soumettant le dossier aux services du canton pour obtenir l'autorisation spéciale hors zone (zone agricole).

Si notre démarche aboutit, une demande de crédit sera présentée au Conseil communal en 2023.

4.5.1.8 Crise énergétique (42.07.00)

Comme pour l'eau potable, nous avons dû remplir un document transmis par la Direction générale de l'environnement (DGE), Division protection des eaux, relatif au fonctionnement de la STEP en cas de coupure d'électricité, selon les plans de délestage prévus en cas de mise en action du plan de gestion de pénurie d'énergie (phase 4).

Dans les grandes lignes, nous devons mettre en application les mesures préconisées par la DGE pour garantir un fonctionnement minimum des installations d'épuration dans les années à venir.

A cet effet, nous devons étudier la possibilité de raccorder les éléments essentiels de la STEP par un groupe électrogène, ainsi que les mesures à prendre pour les stations de relevage des eaux usées. Il s'agira d'être prêts pour l'hiver 2023-2024.

Ces dépenses n'étant pas prévues lors de l'élaboration du budget 2023, un crédit complémentaire pourrait être demandé.

4.5.2 Etat et entretien du réseau (46.02)

- Campagne de curage des canalisations EU et EC au centre du village avec inspection caméra.

- Chemin de la Fruitière

Le curage du collecteur EC n'a pas été possible sur toute la longueur, car des racines obstruaient le passage. Pour résoudre le problème, un regard supplémentaire a dû être créé afin de fraiser les racines.

- Quartier de la Verne

Par suite de fortes précipitations au mois de septembre 2022, le quartier de la Verne a été inondé par le refoulement du collecteur EC qui n'a pas pu absorber le débit.

Cette situation s'est déjà produite en amont de ce quartier, depuis le Garage des 3 Sapins. Des travaux d'urgence avaient été entrepris par le service de la voirie, mais ils sont manifestement insuffisants.

Une étude sera menée, en parallèle à l'aménagement du centre du village, pour corriger ce problème de réseau d'eaux claires qui est devenu sous-dimensionné dans ce quartier.



- Nettoyage de toutes les fosses de toutes les stations de relevage des eaux usées.
- Station de relevage des eaux usées de la Planie : révision du bobinage électrique et de l'étanchéité de la pompe de 2003, mais qui est en parfait état.

4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (43.02 – 46.02)

- Route du Jorat (RC 639-C-S)

Référence est faite au chiffre 8.1.5.1 ci-après.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a informé la commune que des travaux de réfection de la RC 639-C-S allaient être entrepris début juillet 2022 pour finir à l'automne 2022. Ces travaux portaient sur la réfection des canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement routier, ainsi que de la pose d'un nouveau tapis.

La DGMR a demandé à la commune d'analyser ses canalisations d'eau potable et d'eaux usées et de prendre position rapidement, tout en précisant qu'aucune fouille ne serait autorisée dans les cinq années à venir au minimum.

Pour les eaux usées, nous avons entrepris les investigations nécessaires pour vérifier l'état de nos canalisations. Un contrôle caméra a été effectué, qui a démontré que les collecteurs sont en bon état, hormis un regard qui a dû être déplacé et remplacé. Par souci d'optimisation, ces travaux ont été effectués par l'entreprise de génie civil du canton et ont été absorbés par le budget, même s'ils n'étaient pas prévus.

- Pour le surplus, il n'y a pas eu de travaux significatifs exécutés en 2022.

4.5.4 Extension du réseau (46.02)

Il n'y a pas eu de travaux d'extension de réseau d'eaux usées en 2022.

4.5.5 Installations particulières d'épuration (46.04.01)

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2022, aucune requête ne nous a été adressée.

Au 31 décembre 2022, nous comptons 23 installations individuelles d'épuration sur le territoire communal.

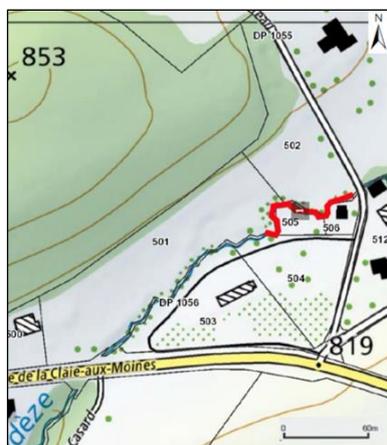
4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines

4.6.1 Ruisseau La Paudèze (47.02)

Référence est faite au rapport de gestion 2021, p. 76.

La demande d'autorisation et de subventionnement des travaux de reprofilage et de renforcements localisés du lit et des berges du ruisseau La Paudèze a été acceptée par le canton en mars 2022.

Les travaux ont été réalisés en 2022. La demande de subvention a été déposée en fin d'année et le canton a réglé celle-ci en février 2023.



4.6.2 Etang du Gresaley (47.02)

En 2021, la Direction générale de l'environnement a entrepris l'étude de renaturation de l'étang du Gresaley. En effet, le mauvais état de l'exutoire impliquait un risque accru de vidange incontrôlé de l'eau, ainsi que d'effondrement subséquent des berges.

Le rapport de projet et d'estimation des coûts du bureau d'ingénieurs mandaté nous est parvenu en été 2022. Les travaux ont été réalisés en automne 2022. Ils ont principalement consisté à effectuer une coupe jardinatoire autour de l'étang, le recepage des saules, le remplacement de l'exutoire (bois imputrescible) et la création d'une petite mare pour les batraciens.

Ces travaux sont subventionnés à 100% par le canton. La subvention sera versée début 2023.



4.6.3 Fontaines (47.02)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2022.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

5.1.1 Organes 2022 de l'ASIJ (52.04)

5.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2022

Délégation fixe :	– Nicole Félix	PS
	– Jean-Claude Rochat	PLR
Délégation variable :	– Guillaume Blanc	PLR
	– Maria del Carmen Décombaz	PS
	– Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
	– Roselyne Hervé	PS
	– Robin Jaccard	Les Vert·e·s
	– Isabelle Müller	UDC
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

5.1.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres. Les représentants au 31 décembre 2022 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	
Forel (Lavaux)	Michel Godat	
Jorat-Mézières	Muriel Preti	
Montpreveyres	David Mellioret	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Christian Aeschlimann	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Etienne Cherpillod	Président
Vulliens	Olivier Hähni	Vice-président

5.1.2 Activités 2022 du Conseil intercommunal

5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 2 reprises en 2022 :

- 8 juin : Forel (Lavaux)
- 21 septembre : Vulliens

5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les trois préavis suivants :

N°	Objets
01/2022	Demande de crédit de CHF 55'000.00 TTC pour le remplacement du tracteur du Collège du Raffort
02/2022	Rapport des comptes et de gestion 2021
03/2022	Budget 2023

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :

<https://www.asij.ch/cet/>.

5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	ASIJ Budget 2023		ASIJ Budget 2022		ASIJ Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	637'300	188'350	639'900	179'600	528'284	196'179
Finances	2'947'150	9'042'010	1'541'600	7'363'000	1'492'426	6'585'965
Domaines et bâtiments	3'139'610	304'550	2'862'750	231'250	2'557'911	190'499
Instruction publique et cultes	2'993'700	182'850	2'780'450	50'850	2'454'300	60'278
	9'717'760	9'717'760	7'824'700	7'824'700	7'032'921	7'032'921

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

Comptes ASIJ 2021 CHF **1'543'728.26**

Pour 373 élèves et 3'348 habitants

Budget ASIJ 2022 CHF **1'721'013.00**

Pour 371 élèves et 3'348 habitants

Budget ASIJ 2023 CHF **2'144'646.12**

Pour 405 élèves et 3'370 habitants *

* élèves 30.09.2022 / habitants 31.12.2021

5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2022 de la bibliothèque publique³, rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

5.3 Association du passeport vacances d'Oron-Jorat (57.05)

Dès 2018, nous participons au passeport vacances d'Oron-Jorat.

L'édition 2022 s'est déroulée du 4 au 8 juillet. Nous avons contribué à celle-ci à hauteur de 0.50/habitant.

³ Rapport d'activités 2022 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

5.4 Cultes

5.4.1 Statistiques (14.06.05)

Au 1^{er} octobre 2022, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

– Protestants	1'109
– Catholiques	876
– Israélites	4
– Autres confessions ou sans confession	1'448

5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)

La Commune de Savigny a été représentée aux assemblées paroissiales ordinaires des 13 mars et 6 novembre 2022.

Celle du printemps approuve les comptes et la gestion de l'année précédente, tandis que celle d'automne approuve le budget de l'année suivante.

Lors de l'assemblée du 6 novembre 2022, les personnes présentes ont également été informées de la démission de M. Matthieu Janin, Président du conseil de paroisse. Un conseil de transition a été formé sous la présidence de MM. Roderik Dudok de Wit et Marc-André Müller avec pour objectif de former un nouveau conseil paroissial.

Notre commune a également été convoquée par le conseil paroissial à son assemblée électorale extraordinaire du 26 juin 2022. Cette dernière a désigné Mme Annie Gerber comme nouvelle pasteure (75%). Elle est secondée dans ses tâches par Mme Viviane Socquet Capt, pasteure (25%).

La commune a aussi été représentée au culte des récoltes qui a eu lieu le 2 octobre 2022 au Forum.

Pour prendre connaissance des activités de la Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux), nous vous recommandons de suivre le lien : <https://www.eerv.ch/region/lavaux/savigny-forel/accueil>.

6. POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

6.1 Police

6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01)

6.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 19 délégués des 4 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- Délégation fixe : 2 délégués pour chaque commune, soit un désigné par la Municipalité et un désigné par le Conseil communal.
- Délégation variable : 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 3'000 habitants, désigné par le Conseil communal.

Les délégués de Savigny sont au nombre de 4.

1) Représentation de Savigny au 31 décembre 2022

- Christian Aeschlimann Municipal PLR
- Fritz Burri Conseiller communal PLR
- David Chassot Conseiller communal PS
- Daphnée Schächli Conseillère communale Les Vert·e·s

2) Activités 2022

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises :

- 21 juin : Belmont-sur-Lausanne
- 17 novembre : Paudex

Au cours de celles-ci, il a traité les préavis suivants :

N°	Objets
01/2022	Comptes 2021
02/2022	Rapport de gestion 2021
03/2022	Budget 2023
04/2022	Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASEL :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal-2021-2026/>.

6.1.1.2 Comité de direction

1) Composition

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les municipaux en fonction, ainsi que du commandant.

2) Activités 2022

Le Comité de direction s'est réuni à 11 reprises en présentiel. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Informations diverses du président du Comité de direction
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Comptes 2021
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Proposition des promotions
- Rapport pour l'achat d'un véhicule banalisé
- Rapport pour le remplacement d'un véhicule
- Remise des diplômes et patelettes aux promus
- Budget 2023
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité

6.1.1.3 Divers

En 2022, la cérémonie d'assermentations et de promotions s'est déroulée le 1^{er} septembre à Savigny.

6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10)

6.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2022	Ecart 2021
Interventions globales (sur demande ou spontanée)	312	+ 63
Patrouilles pédestres préventives	459	- 129
Prévention à l'école	217	+ 9
Contrôles de circulation	455	+ 1
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	27	- 4
Accidents de la circulation avec dommages matériels	6	+ 3
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	8	+ 3
Accidents de la circulation mortels	0	0
Ivresse au volant, sans accident, (0.25-0.39 mg/l)	1	+ 1
Ivresse au volant, sans accident, (dès 0.40 mg/l)	4	+ 1
Ivresse au volant, avec accident	1	0
Accidents avec fuite	5	+ 1

6.1.2.2 Contrôles de vitesse à Savigny

- En 2022, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2022	Ecart 2021
Nombre de contrôles	158	+ 31
Nombre de véhicules contrôlés	124'380	+ 16'969
Contraventions	10'865	+ 791
Dénonciations à la Préfecture	476	+ 131
Dénonciations au Ministère public	60	+ 10

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
 - 50 km/h : 112 km/h à la route de Lutry
 - 60 km/h : 91 km/h à la route de Vers-chez-les-Blanc
 - 80 km/h : 115 km/h à la route de Lutry
- Radar pédagogique
Nous disposons d'un radar pédagogique mobile, afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.
En outre, deux radars pédagogiques fixes sont installés à la route d'Oron, dans les deux sens, car la problématique à cet endroit était récurrente.

6.1.2.3 Prévention

- Durant l'année scolaire 2020-2021, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 104 heures d'enseignement à 139 classes primaires et secondaires (1 à 11 HarmoS) de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny.
- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} HarmoS. 16 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique (réseaux sociaux), ainsi que des conséquences pénales.

6.1.3 Défenses publiques (61.10)

En 2022, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron n'a pas été saisi de requêtes de défense publique.

6.1.4 Police des chiens (62.03.12)

A fin 2022, notre commune recensait 293 chiens, dont 3 d'une race potentiellement dangereuse, soit : 2 « American Staffordshire Terrier » (Amstaff) et 1 « Rottweiler ».

6.1.5 Police du commerce et des manifestations

6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2022 (67.04)

Commerces et établissements publics	Type de licence	Annulation
Boulangerie Duvoisin Sàrl route de la Claie-aux-Moines 20	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Buvette du FC Savigny-Forel route de Mollie-Margot 20	Buvette	
Café crêperie Savignoise route de Mollie-Margot 1	Café-restaurant	
Coop Société coopérative route des Miguettes 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	8 novembre 2022
Coop Société coopérative route de Mollie-Margot 7a (provisoire)	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Denner Satellite place du Forum 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Hôtel des Alpes route d'Oron 1	Hôtel avec restauration	
Nisaco Sàrl route de Lutry 17	Traiteur	
Restaurant de la Claie-aux-Moines route de la Claie-aux-Moines 23	Café-restaurant	
Restaurant du Chasseur route des Cullayes 2	Café-restaurant	
Restaurant Saint-Amour chemin de la Branche 34	Café-restaurant	

6.1.5.2 Autorisations communales (14.02.03 – 21.08.01 – 43.09 – 67.06)

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2021	2022
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	8	23
Lotos	0	1
Tombolas	2	9
Loteries (y compris les prolongations)	1	0
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	19	24
Appareils automatiques (boissons froides sans alcool, cigarettes, essence)	0	1
Procédés de réclame	1	11
Impôt sur les divertissements (billets d'entrée)	0	0

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

6.2.1 Collaboration (65.01/02)

- En vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entre les communes de :
 - Bourg-en-Lavaux
 - Chexbres
 - Forel (Lavaux)
 - Puidoux
 - Rivaz
 - Savigny
 - Saint-Saphorin (Lavaux)

- En 2021, le règlement intercommunal du SDIS Cœur de Lavaux a été modifié par toutes les 6 communes membres ; référence est faite au préavis n° 03/2021.

Les modifications ont été approuvées par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité en date du 8 février 2022.

- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des municipaux.

Le président de la commission consultative du feu de la législature 2021-2026 reste M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

6.2.2 Missions et organigramme

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
 - Lutte contre le feu
 - Inondations
 - Sauvetage de personnes et d'animaux
 - Traitement des pollutions de faible importance
 - Prévention contre le feu

- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 50 pompiers volontaires.
Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.
- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 2 sections DAP, localisées dans les mêmes casernes que le DPS, soit Forel (Lavaux) et Cully.

6.2.3 Locaux

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS de type B : chemin du Vigny 3 à Cully
- Caserne DPS principale de type C : route de Vevey 11 bis à Forel (Lavaux)
- Caserne DAP hydraulique : chemin des Chaux 1058 à Puidoux

La caserne DAP de Savigny, créée en 2014 dans le garage de la déchetterie des Gavardes, n'est plus en service depuis le 1^{er} octobre 2022. Les activités ont été déplacées à la nouvelle caserne des Prés de Bamps à Forel (Lavaux), inaugurée le 23 septembre 2022.

6.2.4 Activités et interventions (65.07)

Vous trouverez le rapport d'activités 2022 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet :

<https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/>.

6.2.5 Coûts

La convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013, prévoit que les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis comme suit :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA

6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron

6.3.1 Organes 2022 de l'ORPC (66.02)

6.3.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 34 délégués et de 17 suppléants, émanant des 17 communes membres.

6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal

N°	Objets
01/2022	Comptes 2021
02/2022	Rapport de gestion 2021
03/2022	Règlement fixant les frais d'intervention et les indemnités du personnel professionnel de l'ORPC de Lavaux-Oron
04/2022	Budget 2023

Le rapport de gestion 2022 de l'ORPC de Lavaux-Oron peut être consulté sur le site internet : <https://www.orpclavauxoron.ch>.

6.3.3 Coûts (66.01)

Les statuts de l'Association intercommunale ORPC de Lavaux-Oron, approuvés par le Conseil d'Etat le 6 juin 2018, prévoient que les frais de l'ORPC sont répartis au prorata du nombre d'habitants, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'exercice.

6.3.4 Abris de protection civile (35.01)

Suite à la demande plusieurs communes, l'ORPC de Lavaux-Oron a proposé ses services pour la gestion et la maintenance des abris publics. Le tarif est fixé au nombre total de places présentes dans les abris.

Nous avons accepté cette offre au mois de juin 2022. Le coût s'élève à CHF 13'607.15/année pour 2'121 places, soit à CHF 6.40/place.

Conformément à la Directive cantonale du 1^{er} janvier 2021 sur les conditions d'utilisation et sur l'attribution rétroactive des comptes de contributions de remplacement communaux, nous avons demandé la prise en charge de ces frais par le fonds cantonal des contributions, ce que le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a accepté.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Action sociale / Aide sociale

7.1.1 Cohésion sociale (anciennement facture sociale) (70.02)

- Le montant de notre participation à la cohésion sociale 2021, communiqué en novembre 2022, s'est élevé à CHF 2'164'249.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'717'638.00, soit une différence en notre faveur de CHF 553'389.00.
- Pour l'année 2021, le Conseil d'Etat, au cours de la séance du Grand Conseil du 8 décembre 2021, a pris la décision d'accorder aux communes un montant de CHF 25 millions en plus de ceux prévus dans les dispositions transitoires (article 19a de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – BLV 850.01)). Le montant du rééquilibrage total pour la participation à la cohésion sociale 2021 s'élève ainsi à CHF 50 millions, sans compter l'impact de l'abrogation de l'article 17a alinéas 2 à 5 LOF pour un montant de CHF 15 millions. Ces CHF 50 millions ont été déduits de la participation lors de l'établissement du décompte final 2021, en automne 2022.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la cohésion sociale 2023, communiquée en octobre 2022, a été fixée à CHF 2'234'510.00, alors que la participation prévisionnelle 2022 s'élevait à CHF 2'521'384.00.

Remarques :

- L'accord négocié en juillet 2013 entre le canton et les communes prévoit que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants qui composent la facture sociale par rapport à ceux de l'année 2015, est à charge des communes. Cet accord est stipulé à l'article 17a alinéa 1 LOF qui dispose que : *Dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33.3%).*
- Conformément à l'accord canton-communes du 25 août 2020 (article 19a LOF), l'allègement de la charge pour les communes s'élève à CHF 70 millions pour 2023. Cet allègement se compose, d'une part d'un montant de CHF 42.5 millions, correspondant aux frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux (CSR), qui n'entrent plus dans le périmètre de la participation à la cohésion sociale (PCS) et d'autre part de CHF 17.6 millions de charges reprises par le canton pour le financement des agences d'assurances sociales (AAS). Pour atteindre la cible de CHF 70 millions, CHF 9.8 millions supplémentaires sont en plus retranchés de la PCS.
- Selon la décision du Conseil d'Etat en décembre 2021, un montant supplémentaire de CHF 25 millions est retranché au titre de l'accélération du rééquilibrage entre le canton et les communes.

7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05)

- Les comptes 2021 de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Est lausannois-Oron-Lavaux se sont bouclés avec un excédent de recettes de CHF 174'298.82.

Cette somme a été affectée au fonds de réserve d'égalisation des résultats à hauteur de CHF 107'921.84 et au fonds de réserve des communes à hauteur CHF 66'376.98. Pour rappel, les comptes 2020 présentaient un excédent de recettes de CHF 14'786.80 qui avait été affecté au fonds de réserve d'égalisation des résultats.

Les raisons principales qui expliquent cette évolution positive des comptes sont des charges plus faibles que budgétées du fait de la baisse du nombre de dossiers traités, la diminution d'activités pendant la période de crise sanitaire, l'obtention d'un financement cantonal complémentaire pour la mise en place du nouveau logiciel informatique (MAORI) et l'anticipation d'une éventuelle hausse du nombre de dossiers en relation avec la situation Covid-19 qui ne s'est pas concrétisée courant 2021.

A relever également que ce financement exceptionnel du canton s'est poursuivi sur la période de janvier à juin 2022.

- Le budget 2023 présente un excédent de charges de CHF 5'613.00. Il pourra être couvert par un prélèvement sur les fonds de réserve.
- Notre participation 2021 au financement des agences d'assurances sociales (AAS) s'est élevée à CHF 14.72 par habitant, alors qu'elle était budgétisée à CHF 16.40 par habitant. L'excédent a été entièrement rétrocédé aux communes.
- Pour 2023, la participation budgétisée s'élève à CHF 2.00 par habitant.

Pour rappel, depuis 2022, le financement des AAS est entièrement à la charge du canton pour les missions sociales cantonales. La contribution des communes à raison de CHF 2.00 par habitant sert à couvrir certains frais à la charge de la région (indemnités et vacations allouées aux membres du Comité de direction, de la Commission de gestion, de la présidence et du secrétariat du Conseil intercommunal, ainsi que les cotisations versées à divers partenaires, tels que : Conseil des régions d'action sociale, Cartons du cœur, Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale, etc.).

7.2 Santé publique

7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03)

Dès 2020, en application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faïtières des communes et le Conseil d'Etat, le canton est l'unique financeur public de l'AVASAD.

7.2.2 Aide et soins à domicile (73.03)

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

7.2.3 Plan canicule (73.04)

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2022.

En 2022, il a été déclenché les 16 juin et 18 juillet. Des personnes vulnérables ont été contactées par téléphone et/ou par visite.

7.3 Exécution forcée d'expulsion (74.03)

En 2022, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a rendu une ordonnance d'exécution forcée d'expulsion. Comme les locataires ont libéré l'appartement, nous n'avons pas eu à fournir le garde-meubles.

7.4 Registre des entreprises (75.03)

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE – BLV 930.01), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- En application de la LEAE révisée en 2016, le canton a mis en service une plateforme canton/communes des entreprises au mois de juin 2019. Elle est baptisée SITI.
Elle nous rend de précieux services, car elle est liée aux registres fédéraux IDE (numéro d'identification des entreprises) et REE (registres des entreprises et des établissements), conformément à l'article 9b LEAE. Ces outils sont performants.
- La liste des entreprises est régulièrement mise à jour sur le site internet de la commune.

7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)

7.5.1 Communes membres (76.02)

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Forel (Lavaux)	Savigny
Jorat-Mézières	Servion
Maracon	Syens
Montpreveyres	Vucherens
Oron	Vullyens

7.5.2 Organes

7.5.2.1 Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les communes membres désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est M. Daniel Métraux, Municipal.

7.5.2.2 Comité directeur

Au 31 décembre 2022, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Forel (Lavaux)	Michel Godat	Municipal	Président
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	Municipale	
Oron	Anne-Cécile Uldry	Municipale	Vice-présidente
Savigny	Christian Aeschlimann	Municipal	
Servion	Yves Boand	Municipal	
	Patricia Grossglauser	Déléguée	

7.5.3 Activités 2022

- L'assemblée générale s'est réunie à trois reprises en 2022 :
 - 21 juin : assemblée ordinaire Carrouge
 - 28 septembre : assemblée extraordinaire Cullayes
 - 11 octobre : assemblée ordinaire Maraçon
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
 - Comptes 2021
 - Budget 2023
 - Assemblée extraordinaire : présentation du rapport Microgis sur l'évolution des besoins d'accueil dans le périmètre du réseau APERO

Les publications sont disponibles sur le site de l'APERO : <https://www.reseau-apero.ch>.

7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	APERO Budget 2023		APERO Budget 2022		APERO Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures d'accueil	12'309'390.00	8'039'190.00	10'790'559.80	7'364'250.00	9'488'188.71	8'165'193.26
Accueillantes en milieu familial	2'961'000.00	1'970'200.00	2'689'590.20	2'130'900.00	2'542'673.43	2'299'408.95
Réfectoires	110'250.00	110'250.00				
Réseau APERO	1'442'600.00	6'703'600.00	997'550.00	4'982'550.00	2'210'059.44	3'776'319.37
	16'823'240.00	16'823'240.00	14'477'700.00	14'477'700.00	14'240'921.58	14'240'921.58

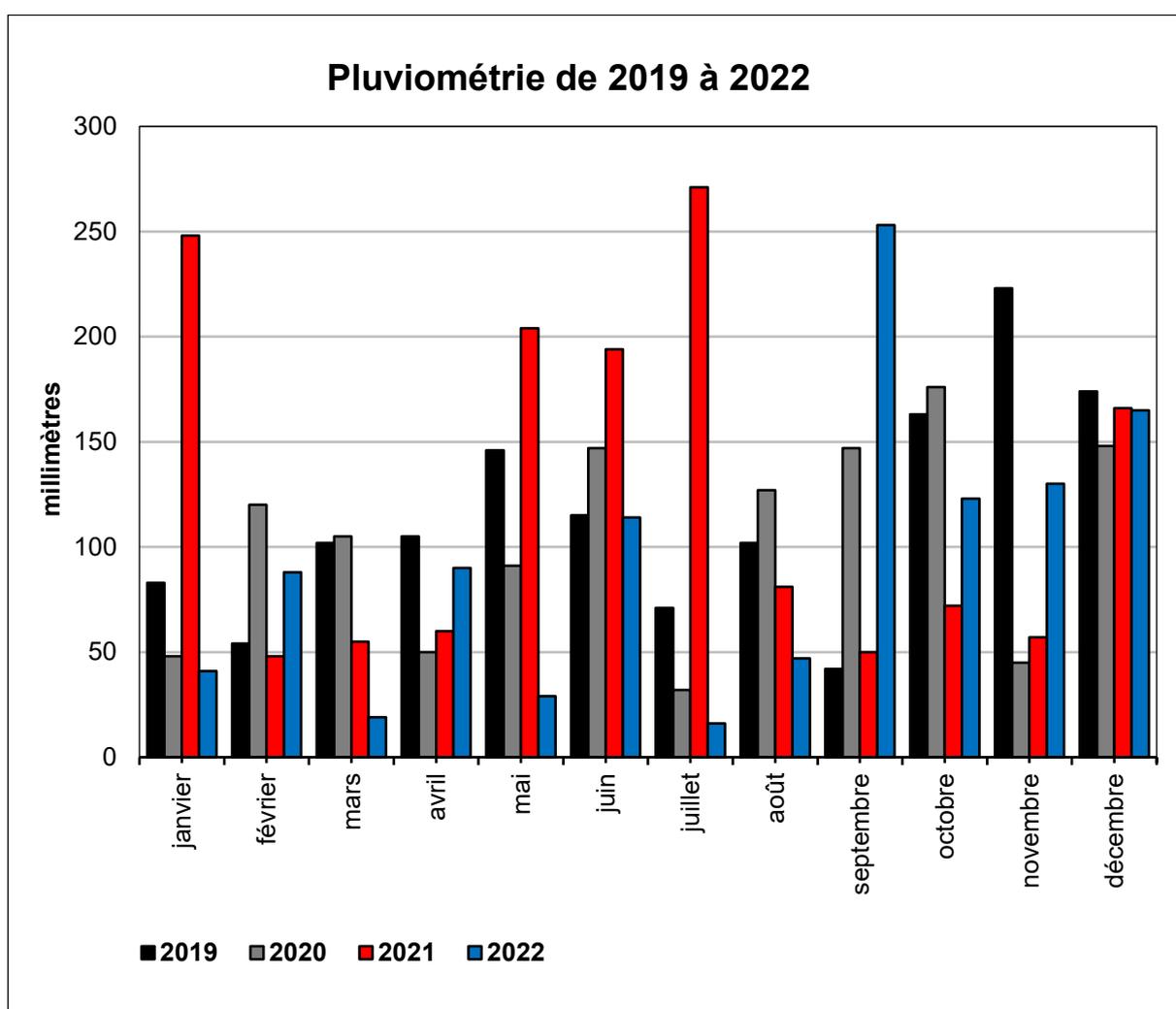
8. SERVICE DES EAUX

8.1.1 Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01)

8.1.1.1 Production d'eau

Comme chaque année, nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée⁴, comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie alimentant nos ouvrages.



⁴ Tableau des comptages d'eau de 2017 à 2022

L'année 2022 a été favorable pour la production locale de nos divers sources et pompages. Nos ouvrages n'ont pas fourni plus de 55% de la consommation territoriale, de sorte que nous avons acheté qu'environ 45% de l'eau distribuée à Lausanne. Notre production s'est répartie comme suit :

- La Planie : 37%
- Les Planches : 11%
- Le Publoz : 7%

Nos ressources ont fortement diminué à partir du milieu du printemps, de mai à septembre 2022. Notre achat d'eau à Lausanne a été de 50% durant cette période, ce que démontre le graphique des relevés pluviométriques ci-dessus, ainsi que le tableau de production en annexe.

La pluviométrie est une indication de la quantité de pluie tombée, mais elle n'est pas proportionnellement liée à la production de nos sources. Des averses extrêmes ne sont pas utiles, car le terrain n'a pas le temps d'absorber ; donc, l'eau s'évacue en ruissellement de surface. Or, nous observons un accroissement du phénomène de précipitations intenses, lesquelles sont en outre de nature à provoquer des inondations ; à plusieurs reprises, il a fallu fermer des captages en raison de la turbidité.

Nos captages sont revenus pratiquement à la normale en décembre et l'achat d'eau à Lausanne a diminué à 24%. Cependant, la situation peut à nouveau changer rapidement ...

8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2022

- La différence entre le relevé des pompages + achats d'eau et le relevé des compteurs s'explique comme suit :
 - Contrôle de 35 bornes hydrantes : environ 200 m³.
 - Purge du réseau, entretien, réparations de fuites : environ 9'800 m³.
 - Prises d'eau aux bornes hydrantes pour le curage de canalisations EU et EP : environ 100 m³.
 - Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-1'500 m³ selon l'importance.

En 2022, les fuites avérées ont représenté un volume d'environ 8'600 m³ ; ce résultat confirme la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

En 2022, nous sommes intervenus pour 14 fuites sur le réseau public ; 10 fuites ont également été constatées sur des tronçons privés, ce dont les propriétaires ont été informés afin de faire le nécessaire.

En outre et malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables ; par exemple : l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc.

- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
 - Le téléphone d'un particulier.
 - Le contrôle visuel par notre service des eaux.

- Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 65 détecteurs fixes installés sur le réseau.
- Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson

- Référence est faite aux rapports de gestion 2019, chiffre 8.1.1.3 (page 92) et 2021, chiffre 8.1.1.3 (page 99).
- Un rapport d'étude nous a été transmis en août 2022, présentant 2 sites potentiels de captage à la Claie-aux-Moines et à la Goille.

Le budget de l'étude géophysique depuis la surface de ces 2 sites et d'un forage a été établi, ce qui nous a permis de rédiger le préavis n° 01/2023 – Demande de crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage à l'attention du Conseil communal.

Cette intervention permettra de contrôler le type et la nature du sous-sol ; si les résultats sont positifs, un site sera choisi pour effectuer un forage test.

8.1.2 Qualité de l'eau (81.07.01/02)

8.1.2.1 Résultats

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2022⁵, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

L'information précitée met en évidence un taux de germes plus élevé que les années précédentes. Ils ne représentent cependant aucun danger pour la consommation, car les valeurs restent largement en-dessous de la norme qui est de 300 unités. Cette augmentation est imputable aux fortes précipitations évoquées sous chiffre 8.1.1.1 ci-dessus. A deux reprises durant l'été, nous avons sorti nos captages à titre préventif, pendant quelques jours ; nous avons donc été alimentés par la prise d'eau de Lausanne ; ce fut le même scénario qu'en 2021.

- L'eau de boisson est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

8.1.2.2 Récolte d'échantillons

- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterococcus spp.

⁵ Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2022

En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- L'Office de la consommation (OFCO) effectue un contrôle supplémentaire 3 fois par année à des points différents du réseau de distribution.
- Ainsi, durant l'année 2021, nous avons récolté 42 échantillons, auxquelles s'ajoutent 6 échantillons pour la prévention de la légionellose aux douches du Complexe scolaire, de la salle de judo et des vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

8.1.2.3 Analyses

- Sources des Planches

En 2022, l'analyse de la qualité de l'eau produite par un captage hors service depuis plusieurs années s'est poursuivie, afin de vérifier l'évolution de la situation.

Des germes *Escherichia coli*, *Enterococcus* spp sont toujours présents ; ce captage sera probablement abandonné définitivement

- Nous avons dû effectuer des analyses complémentaires sur certains sites où l'eau avait un aspect rougeâtre. Après diverses recherches, il s'est avéré que ce phénomène résulte de l'eau de Lausanne. En effet, celle-ci est essentiellement pompée au lac et elle est beaucoup plus douce que celle de nos sources, en raison d'un traitement à un taux de chlore élevé. Par réaction chimique, l'apport d'eau plus douce a eu pour effet de dissoudre les dépôts de corrosions présents dans les canalisations, en particulier les tronçons en acier.

Le résultat des analyses a relevé un taux de fer au-dessus de la norme, mais qui n'a pas d'effet néfaste sur la santé publique, si ce n'est le goût et l'aspect.

Pour résoudre ce phénomène, il suffit de faire un sous tirage avant utilisation.

8.1.3 Autocontrôle de l'eau (81.07.02)

Référence est faite au rapport de gestion 2021, chiffre 8.1.3 (page 100).

Les mesures requises par l'Office de la consommation (OFCO) dans son rapport du 20 décembre 2021 sont en cours d'élaboration. Elles nécessitent beaucoup de temps et d'énergie ; nous avons confié un mandat de soutien technique à notre bureau d'ingénieurs-conseils.

A ce stade, l'avancement est le suivant :

- L'échéancier initial a été revu avec l'OFCO pour un déroulement jusque dans le courant de l'année 2023.
- Le plan d'urgence et des risques, comportant les priorités, sera finalisé au printemps 2023.
- Les mesures correctives et de mise en conformité des ouvrages impliqueront des dépenses non négligeables qui seront portées au budget ou sollicitées par demandes de crédit.

La mise en conformité se déroulera donc sur plusieurs années, par ordre de priorité validé par l'OFCCO.

8.1.4 Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04)

8.1.4.1 Fuites

- Le relevé des détecteurs de fuites (Wagamet) deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et des quantités, nous permettent de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.
- Lors de contrôles au cours des relevés des compteurs, ainsi que lors du relevé des 65 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé en 2022 :
 - 14 fuites sur le réseau communal
 - 10 fuites sur le réseau privé, annoncées aux propriétaires pour réparation
- Celles-ci sont détaillées dans le tableau annexé⁶ avec des illustrations photographiques pour quelques-unes d'entre elles.

A noter que nous avons effectué des travaux plus importants que la simple réparation, concernant deux conduites :

- Bourg des Pilettes : un tronçon de 30 mètres a été remplacé en raison de son état défectueux.
- Route des Miguettes, intersection avec la route de Lutry : un tronçon de 150 mètres et un jeu de 3 vannes ont été remplacés, car la conduite était percée à plusieurs endroits et la vanne existante s'est cassée lors de la tentative de réparation.

8.1.4.2 Compteurs

- En 2022, nous avons planifié et remplacé environ 50 compteurs en fin de vie ou défectueux.

La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

Nous avons fait appel à une entreprise externe, car la pose de compteurs de nouvelle génération nécessite fréquemment des adaptations à faire sur la nourrisse.

- Comme mentionné dans le rapport de gestion 2021, nous avons en effet pris l'option, en 2020, de remplacer les compteurs par un modèle de nouvelle génération électronique (Model TOPAS ESK R), qui permet d'effectuer des relevés à distance et de nous communiquer des anomalies (suspicion de fuite).

Ce modèle de compteur est plus précis, car il compte à partir d'un débit de 2.5 l/min, alors que le compteur mécanique compte dès 8 l/min.

- Pour mémoire, la technologie des compteurs de nouvelle génération rationalise aussi sensiblement la saisie des relevés pour le service des eaux et pour l'établissement des factures. En effet :

⁶ Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2022

- Le relevé par le service des eaux s'effectue à distance dans un rayon allant jusqu'à 400 mètres, ce qui évite d'aller systématiquement dans les bâtiments. En outre, les données sont directement transmises sur une tablette ou un smartphone.
- La bourse communale télécharge les données récoltées par le logiciel de traitement et les convertit sur le logiciel de facturation.

Or, avec les compteurs existants, toutes ces données sont saisies manuellement sous format papier par le service des eaux et par la bourse communale.

8.1.4.3 Bornes hydrantes

- En 2022, le personnel du service des eaux a été formé par la société qui était en charge de l'entretien annuel de notre parc de 181 bornes hydrantes pour le contrôle de celles-ci.
- En 2022, 30 bornes hydrantes ont été contrôlées.
A l'issue de ce contrôle, 27 bornes hydrantes sont à remettre en état sur 2022 et 2023.
- Nous avons créé un nouveau compte dans le budget 2023 pour le contrôle et la révision des hydrantes : 810.3144.40.

8.1.4.4 Captages

- Une fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement.

En 2022, le service des eaux a désinfecté et nettoyé les 19 captages.

- Nous effectuons également la mise en conformité des captages et des chambres de rassemblement, à raison de 2 à 3 par année. Ces travaux consistent à rehausser les couvercles ou au besoin à les remplacer, ainsi qu'au remplacement des éléments de vidange, au remplacement de la crépine, à la mise en place de siphons et s'il n'y en a pas, au contrôle de l'étanchéité, ainsi qu'à la réparation de celle-ci si nécessaire.

En 2022, les captages suivants ont été mis en conformité :

- Captage n° 5 (secteur de la Planie) : adaptation du couvercle existant avec pose d'un filtre.
- Chambre de rassemblement n° 21 (secteur de la Branche) : adaptation du couvercle existant avec pose d'un filtre et d'une serrure ; pose d'une bonde en inox à l'intérieur.
- Captage n° 27 (secteur de la Branche) : adaptation du couvercle existant pour la pose d'un filtre.

8.1.4.5 Pompages

- La station de pompage du Publoz, sise au chemin de Geffry, parcelle RF n° 255, a été vidangée, nettoyée et l'ouvrage entièrement désinfecté. Les extérieurs ont également été nettoyés, débroussaillés et fauchés.

- La station de pompage de la Planie a été mise aux normes selon le rapport de l'OFCO du 20 décembre 2021, à savoir :
 - Mise en conformité des surverses (trop-plein).
 - Création d'un siphon en sortie d'ouvrage.
 - Verrouillage de l'accès aux plans d'eau du réservoir des pompes.

8.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures (43.02 – 81.05.01)

8.1.5.1 Route du Jorat (RC 639-C-S)

Référence est faite au chiffre 4.5.3 ci-dessus.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a informé la commune que des travaux de réfection de la RC 639-C-S allaient être entrepris début juillet 2022 pour finir à l'automne 2022. Ces travaux portaient sur la réfection des canalisations d'évacuation des eaux de ruissellement routier, ainsi que de la pose d'un nouveau tapis.

La DGMR a demandé à la commune d'analyser ses canalisations d'eau potable et d'eaux usées et de prendre position rapidement, tout en précisant qu'aucune fouille ne serait autorisée dans les cinq années à venir au minimum.

Pour l'eau potable, nous avons donc dû prendre les mesures nécessaires, afin de ne pas avoir de problème pour le remplacement éventuel de conduites dues à des fuites ou aux travaux futurs liés au projet de mise en conformité du réservoir de l'Erbenaz.

Des fourreaux (tube vide d'un certain diamètre permettant de passer des canalisations futures) ont été mis en place à 7 endroits sous la traversée de la route. En outre, la DGMR nous a demandé de remplacer un tronçon en traversée de la conduite d'eau potable qui comportait un raccord, induisant un risque de fuite. Ce sont donc 8 fourreaux au total qui ont été posés.

Vu l'urgence générée par le planning de la DGMR, le financement des travaux communaux a fait l'objet du préavis n° 08/2022 – Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 (2^{ème} tranche), ceci avec l'accord de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et de la Commission des finances.

8.1.5.2 Travaux divers

- Pose et dépose des piquets de repérage des bornes hydrantes pour la période hivernale.
- Révision, contrôle et nettoyage des 65 détecteurs de fuites répartis sur le réseau.

8.1.6 Réservoirs (81.05.03)

8.1.6.1 Réservoir de l'Erbenaz

- Le projet de mise en conformité du réservoir de l'Erbenaz a été mis en attente provisoirement. Les travaux, après acceptation du futur préavis, sont repoussés en 2026-2027.

Ce report est lié aux divers autres travaux qui sont venus s'intercaler et en particulier le projet d'aménagement à futur du centre du village. Ni la Municipalité, ni ses mandataires ne sont en mesure de mener autant de projets et chantiers de front.

- Sur exigence prioritaire de l'Office de la consommation (OFCO), nous avons effectué des modifications provisoires de la porte du réservoir, afin d'assurer l'étanchéité.

8.1.6.2 Réservoir des Planches

Les travaux de démolition du réservoir existant et de reconstruction d'une station de pompage ont débuté en septembre 2022.

Grâce à une météo très clémente, ils ont pu être effectués en continu jusqu'en décembre 2022. La maçonnerie est terminée.

En 2023, le chantier se poursuivra avec les travaux intérieurs (hydraulique), les installations de traitement et les installations électriques.

Vous trouverez en annexe⁷ des planches photos du chantier.

8.1.7 Extension du réseau (81.05.02)

Il n'y a pas eu de travaux d'extension du réseau d'eau potable en 2022.

8.1.8 Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)

Comme pour les eaux usées, nous avons dû remplir un document transmis par l'Office de la consommation (OFCO), afin de déterminer les mesures que nous pouvons et devons prendre en cas de délestage du réseau électrique, ceci pour garantir l'approvisionnement en eau potable.

Pour rappel, les municipalités ont l'obligation d'assurer un minimum d'eau à leurs citoyens.

A Savigny, nous avons la chance de disposer d'un réseau entièrement gravitaire et d'un réservoir assurant une alimentation du réseau durant 2 jours au minimum, ceci pour autant que le service du feu ne soit pas confronté à un gros incendie.

En cas de coupure d'électricité, seuls les pompages et la télégestion seraient impactés à ce stade.

Toutefois, comme nous avons prévu de mettre à jour les installations de télégestion en 2023, nous en profiterons pour les compléter par une alimentation de secours sur batterie. Nous envisageons également d'acquérir une génératrice mobile, permettant d'alimenter les pompages par rotation, c'est-à-dire les pompages de la Planie, des Planches et éventuellement du Publoz ; à cet effet, quelques modifications des installations électriques de ces ouvrages seront nécessaires.

Ces dépenses n'étant pas prévues lors de l'élaboration du budget 2023, un crédit complémentaire pourrait être demandé.

Actuellement, les coûts de ces différents travaux sont en cours d'étude et chiffrage ; notre objectif est de trouver des solutions les plus économiques possible.

⁷ Réservoir des Planches : photos du chantier

8.1.9 Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05.01/02)

Durant l'année 2022, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d'un véhicule supplémentaire, 100% électrique, résultant d'une volonté du collège municipal et donnant entière satisfaction aux utilisateurs.
- Remplacement de l'appareil à tester le chlore libre.



9. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport de gestion ;
Où le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2023.

ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2022

SECTION	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2022	BUDGET 2023	BUDGET 2022	COMPTES 2021	ATTRIBUTION	
						2023	PART
Administration générale	Organiste	1	TPV	TPV	TPV	580 Temples et cultes	100
	Secrétaire	1	70	70	70	110 Administration	90
						322 Refuge forestier	5
						357 Salle de spectacles	5
	Secrétaire	1	80	80	80	110 Administration	65
						410 Service technique	35
	Secrétaire	1	60	60	50	110 Administration	50
					322 Refuge forestier	10	
	Préposée de l'Office de la population	1	70	70	70	357 Salle de spectacles	40
						110 Administration	98
						190 Informatique	2
	Secrétaire municipale	1	80	80	80	110 Administration	100
Aff. culturelles et loisirs	Assistante de bibliothèque	1	45	45	45	152 Bibliothèque	100
	Bibliothécaire responsable	1	60	60	60	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Concierge	1	100	100	100	350 Maison de commune	11
						352 Collège de Savigny	7
						357 Salle de spectacles	77
						580 Temples et cultes	5
	Concierge	1	100	100	100	353 Groupe scolaire	88
						357 Salle de spectacles	12
	Concierge	1	100	100	100	350 Maison de commune	60
						353 Groupe scolaire	40
	Concierge principal	1	100	100	100	322 Refuge forestier	6
						352 Collège de Savigny	10
						353 Groupe scolaire	20
						354 Collège du Jorat	7
						357 Salle de spectacles	57
	Concierge	1	100	100	100	152 Bibliothèque	15
						170 Sports	17
						322 Refuge forestier	17
					351 Agora	4	
					353 Groupe scolaire	37	
					357 Salle de spectacles	5	
					531 Service psychopédagogique	5	

SECTION	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2022	BUDGET 2023	BUDGET 2022	COMPTES 2021	ATTRIBUTION	
						2023	
Eaux	Technicien	1	100	100	100	460 Réseau égouts	60
	Responsable du service des eaux	1	100	100	100	810 Service des eaux 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	40 60 40
Finances	Aide-comptable	1	100	100	100	110 Administration 322 Refuge forestier 357 Salle de spectacles 410 Service technique	82 5 10 3
	Boursier communal	1	100	100	100	110 Administration 190 Informatique	90 10
Service technique	Technicien communal	1	100	100	100	410 Service technique 420 Aménagement du territoire	80 20
Travaux	Ouvrier	1	100	100	100	431 Réseau routier 181 Abribus Claie-aux-Moines 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	82 8 5 5
	Responsable de la déchetterie et huissier suppléant	1	100	100	100	450 Déchets	100
	Responsable du service de la voirie	1	100	100	100	431 Réseau routier 640 Inhumations	93 7
	Responsable des espaces verts et huissier	1	100	100	100	440 Entretien parcs, promenades 101 Conseil communal	90 10
	Ouvrier	1	100	100	100	450 Déchets 431 Réseau routier	8 92
	Ouvrier	1	100	100	100	181 Abribus Claie-aux-Moines 431 Réseau routier	2 90
						440 Entretien parcs, promenades	8
	Totaux	Rapports à 100 % sans les TPV		20.7	20.7	20.6	= ETP (équivalents temps plein)
Totaux	Nombre de postes (personnes) = effectif		24	24	24		

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DU GARDE FORESTIER



Rapport d'activités 2022

Résumé des travaux forestiers effectués en 2022.

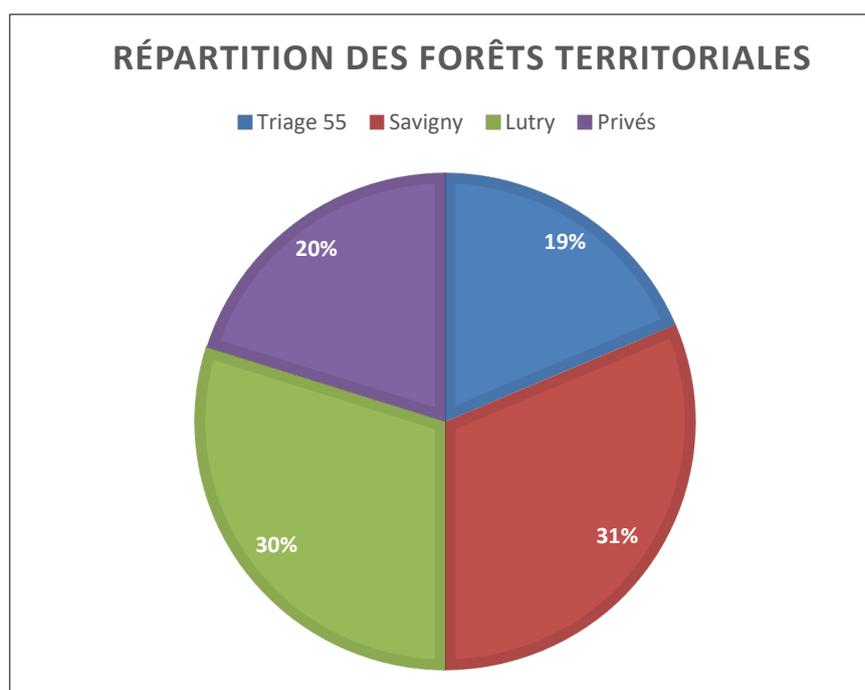
1. Forêts communales

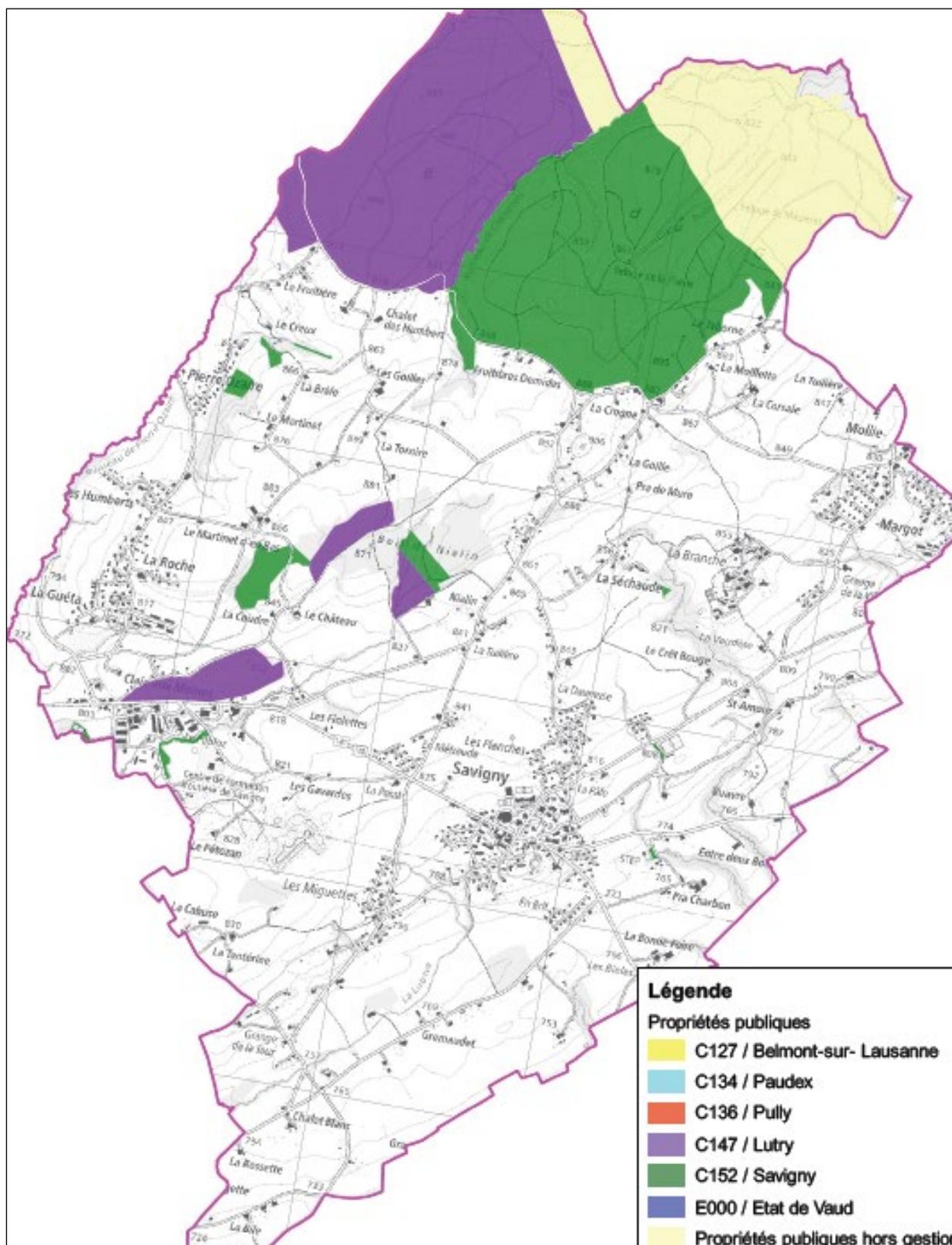
La Commune de Savigny possède environ $\frac{1}{4}$ des forêts situées sur le territoire communal, le reste appartient à d'autres communes et à d'autres privés.

Les forêts situées au nord de la commune appartiennent aux Communes de Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens, ces dernières sont gérées par le garde forestier du triage 55.

Ci-dessous, un tableau et un graphique pour illustrer la répartition des forêts et à la page suivante un plan de situation.

Propriétaire	Surface	Unité
Triage 55 (Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens)	84	ha
Savigny	142	ha
Lutry	135	ha
Privés	91	ha
Total	452	ha







2. Exploitation des bois

2.1 Martelage

Une partie des coupes a été martelée lors de la journée officielle de martelage le 23 juin 2022. Le volume total de bois martelés est le suivant :

Lieu-dit / N° de chantier	Intervention	Résineux		Feuillus		Total	
		Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Tiges	Vol.
Etang du Gresaley	Eclaircie normale	71.80	74	1.80	2.00	76.00	73.60
Chablis (mars 2022)	Chablis	105.00		30.00			135.00
2022C152EP-44	Eclaircie perchis	140.00		20.00			160.00
Chemin de Mézières	Réalisation	109.30	42.00			42.00	109.30
Chemin de la Taborne (antenne)	Réalisation	184.70	62.00			62.00	184.70
Gresaley (chemin)	Mise en lumière	126.90	34.00	2.80	4	38.00	129.70
Gresaley 2 (chemin)	Mise en lumière	110.10	47.00			47.00	110.10
Planie	Eclaircie jardinatoire	74.00	32.00	0.50	1.00	33.00	74.50
Chemin des Aqueducs	Mise en lumière	120.40	83.00	5.60	3.00	86.00	126.00
Bois du Château	Réalisation	2.40	1.00	98.00	33.00	34.00	100.40
Chablis (août 2022)	Chablis	57.20	24.00			24.00	57.20
Totaux						442.00	1'260.50

2.2 Vente des bois

La totalité (exploitations manuelles, mécanisées et chablis) des coupes exploitées et reconnues durant l'année 2022 ont produit les assortiments suivants :

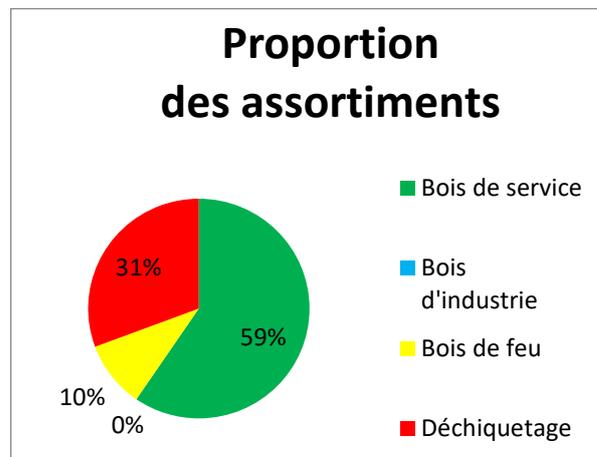
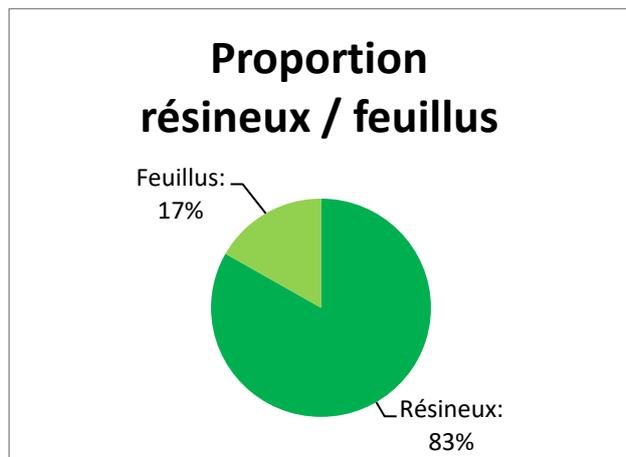
Résineux (m³) :

Bois de service	608	
Déchetage	<u>242</u>	
Total résineux		850

Feuillus (m³) :

Bois de service	0	
Bois de feu	100	
Déchetage	<u>71</u>	
Total feuillus		171

Total exploitations reconnues (m³) : 1'021



En été 2022, les prix du bois ont baissé d'environ 5%. Les prix se situent dans les fourchettes suivantes :

- Bois de service (résineux) : CHF 45.00 - CHF 125.00/m³
- Bois de service (feuillus) : CHF 70.00 - CHF 150.00/m³
- Bois de feu (feuillus) : CHF 60.00/m³
- Déchiquetage : CHF 30.00 - CHF 55.00/m³

90% du volume exploité est commercialisé dans un rayon de 50 km. Tous les bois de sciage sont commercialisés par La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers, dont la Commune de Savigny est membre.

2.3 Chablis

Les chablis sont des arbres attaqués par les insectes, cassés ou renversés.

Environ 190 m³ de chablis ont été exploités : 130 m³ au printemps suite aux dégâts dus à la neige et 60 m³ en été 2022 à cause de l'attaque des bostryches.

2.4 Exploitations mécanisées

Une éclaircie sur 4 surfaces différentes - d'une superficie totale de 4.4 ha pour un volume d'environ 230 m³ - a été martelée à l'étang du Gresaley, à la Planie, au bois du Château et au chemin de Nazareth.

Cette exploitation mécanisée est exécutée par l'entreprise forestière Métraux Sàrl, elle a produit un volume de 255 m³ de bois. Ce volume est comptabilisé dans le point produit, mais il ne rentre pas dans les recettes de la commune, étant donné que c'est un contrat bois contre travail.



3. Plantations

Comme nous privilégions le rajeunissement naturel, les plantations artificielles ne se font que si nécessaire, en l'absence de la régénération naturelle.

Automne 2022, plantation au chemin de Mézières et à Nialin :

- 610 mélèzes
- 110 pins sylvestres
- 250 merisiers

Tous les plants sont protégés avec des protections appelées « corbeilles », afin d'éviter les dégâts du gibier.

Le choix de ces essences a été fait selon les recommandations du canton. La même politique est suivie sur tout le triage 51 (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny).

4. Fauchage

Les travaux de fauchage ont été effectués sur 16 parcelles pour une surface de 4.7 hectares.

5. Soins culturaux

Les soins culturaux ont été effectués sur 7 parcelles pour une surface totale de 6.7 hectares.

6. Plantes invasives

Actuellement, seuls deux foyers de renouée du Japon sont identifiés dans les forêts communales. Deux à trois arrachages sont effectués annuellement pour fatiguer les plantes dans le but de les éradiquer sur le long terme.

Les déchets verts des plantes invasives sont et doivent toujours être amenés dans une centrale d'incinération afin d'éviter leur propagation.

Site web du canton relatif aux exotiques envahissantes (néophytes) :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/#c2071288>

7. Entretien des chemins

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

Une entrée et une sortie d'aqueduc ont été refaites par l'entreprise forestière Métraux Sàrl. Ces constructions en bois sont en châtaignier, essence très résistante à la pourriture.



8. Subventions

- | | | |
|--|-----|-----------|
| – Soins aux jeunes peuplements (RPT 2020-2024) : | CHF | 16'038.00 |
| – Remboursement de l'impôt sur le carburant : | CHF | 1'309.30 |
| – Exploitation de chablis en forêt de production : | CHF | 822.10 |
| – Arbres habitats | CHF | 7'000.00 |



9. Étang du Gresaley

En octobre 2022, une renaturation de l'étang du Gresaley a été effectuée par l'entreprise forestière Métraux Sàrl, en collaboration avec Etienne Rouge Terrassement Sàrl. Les travaux suivants ont été effectués :

- Coupe jardinatoire autour de l'étang
- Curage des typhas (massettes)
- Recépage des saules
- Remplacement de l'exutoire
- Création d'une petite mare à proximité de la passerelle

Les travaux sont subventionnés par le Canton (Direction générale de l'environnement, Division biodiversité et paysage) à hauteur de 100%. Le versement de la subvention se fera début 2023.



10. Réfection fluviale

En juillet 2022, l'entreprise forestière Daniel Ruch SA a effectué une réfection du tronçon de la Paudèze, situé en aval de la route du Château sur une longueur d'environ 100 mètres, le long des parcelles RF n° 502, 505 et 506.

Dans un premier temps, il a fallu couper quelques arbres dangereux et mal placés pour pouvoir accéder au cours d'eau et, ensuite, les corrections et les stabilisations des berges du cours d'eau ont été effectuées.

Ces travaux sont subventionnés par le Canton (Direction générale de l'environnement, Division ressources en eau et économie hydraulique) à hauteur de 60%.



11. Divers

- L'entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.
- Le nouveau plan directeur forestier de la région Centre est entré en fonction en février 2019.
- La révision du plan de gestion pour le triage 51 est terminée ; le document a été signé par les différentes communes.
- Le résultat de l'inventaire forestier va sortir au printemps 2023.
- Une analyse de la desserte à camions est en cours, afin de déterminer l'état actuel des routes forestières et de planifier des futures remises en état ou modifications.

Lutry, le 23 janvier 2023

Carrel Alexis
Garde forestier du triage 51 Savigny-Lutry

ANNEXE N° 3

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL



RAPPORT D'ACTIVITES 2022
DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE
DE SAVIGNY-FOREL (LAVAUX)

- Nos lecteurs

La BSF étant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.

Pour rappel :

Un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF **n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas** des lecteurs inscrits à la BCU (bibliothèque cantonale et universitaire), dans les différents instituts universitaires (HEP pour les enseignants), les élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les-Blanc, Oron et Puidoux) : ils **n'apparaîtront** jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.

Il est donc impossible de fournir des statistiques de lecteurs qui reflètent la réalité des lecteurs fréquentant la BSF.

Cela étant dit, 1093 lecteurs uniquement inscrits à Savigny ont été actifs en 2022 et nous comptons 122 nouveaux lecteurs.

- **Horaire d'ouverture publique** (Service du prêt)

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

10 documents sont autorisés pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd sont autorisés en plus des documents.

Les anciens numéros des revues (13 titres) sont empruntables en plus des documents et des DVD.

2 quotidiens et 2 hebdomadaires **sont à disposition des lecteurs pour l'information générale.**

Le partenariat avec la plateforme numérique E-Bibliomedia continue, afin de proposer aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio.

La grainothèque a été supprimée, **faute de repreneur pour s'en occuper mais aussi par manque d'intérêt et de partenariat avec le public.**

- Activités du personnel

Le service public est assuré par la bibliothécaire (60%) et son assistante (15%).

Le personnel assure le prêt des documents, le rangement lors de leur retour et le renseignement au lecteur.

Hors service de prêt, le personnel travaille sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogue, indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- **L'équipement** des documents pour le prêt et les réparations
- **L'élimination** des documents obsolètes ou trop abimés
- **L'animation** et mise en valeur des collections
- La gestion du site Web de la bibliothèque

Cette année 2022 était un peu spéciale du côté scolaire en raison d'un congé maternité puis de la démission de notre collègue en juin.

La bibliothécaire a pris en charge la formation du remplaçant puis a accompagné sa nouvelle collègue sur le terrain dès novembre.

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles présentiels ou virtuelles, notamment les tables rondes du réseau Renouvaud, de Bibliosuisse et de Bibliomedia (réseau E-Bibliomedia).

Elle a également collaboré aux journaux « Le Savignolan » et « Vivre à Forel ».

L'assistante a, quant à elle, préparé et présenté des contes à différents moments de l'année.

- Animations publiques

20 ans !

Cette année 2022, la BSF a fêté ses 20 ans au fil de plusieurs manifestations :

Le « Samedi des Bibliothèques » **s'est transformé en** « Biblioweek-end en Suisse ».

La manifestation a maintenant lieu sur 3 jours. Le thème de cette première année était « Décrocher la lune ».

Nous avons reçu dimanche **27 février Monsieur Jean Rime, président de l'association Alpart – les amis de Tintin en Suisse**, pour une conférence autour de deux albums phares de Tintin, « Objectif lune » et « On a marché sur la lune ». Une conférence passionnante à laquelle ont participé une vingtaine de personnes.

Puis, en collaboration avec le festival d'animation de Savigny, nous avons offert deux séances publiques à toute la population.

« Un conte peut en cacher un autre », qui a ravi une belle assemblée de jeunes spectateurs et « Où est passé Anne Franck ? », **un film d'animation alors inédit en Suisse.**

Le 25 juin, nous avons invité le comédien Fausto Borghini pour son spectacle tout-public « Livre-moi tes histoires », **un spectacle d'improvisation autour d'albums choisis par les enfants.** Le spectacle a eu lieu dans les locaux de la bibliothèque, limitant le nombre de spectateurs.

Devant l'engouement du public, nous avons renouvelé cette collaboration avec Fausto Borghini le 2 novembre, au forum cette fois !

La Nuit du conte en Suisse se déroulant 10 jours après, nous avons préféré ne pas participer **cette année et proposer des contes de l'Avent le 7 décembre.** Comme toujours, un nombreux public était au rendez-vous.

- La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2022
 - 22472 documents à disposition des lecteurs
 - 1311 nouvelles acquisitions
 - 1093 lecteurs actifs inscrits uniquement à Savigny - *cf. paragraphe « nos lecteurs »*
 - 26 586 documents prêtés

- **Et maintenant...**

De nombreuses familles avec de jeunes enfants se sont inscrites cette année. Nous allons donc renforcer le secteur des tout-petits et souhaitons mettre en place des animations mensuelles pour ces « bébés-lecteurs ».

Savigny, le 7 mars 2023

Françoise Vermot
Bibliothécaire

ANNEXE N° 4

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2017 A 2022



COMMUNE DE SAVIGNY

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU de 2017 à 2022

Années		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Relevé des pompages (m ³)	La Planie	139'940	156'628	165'198	166'675	166'675	135'598
	Le Publoz	15'040	25'821	19'007	36'999	36'999	23'942
	Les Planches	55'645	51'260	64'266	58'299	58'299	39'197
	<i>Total</i>	<i>210'625</i>	<i>233'709</i>	<i>248'471</i>	<i>261'973</i>	<i>285'275</i>	<i>198'737</i>
	Le Grenet	0	0	0	0	0	0
	Lausanne	58'858	174'267	155'970	169'848	78'129	162'974
	<i>Total</i>	<i>174'267</i>	<i>155'970</i>	<i>169'848</i>	<i>124'218</i>	<i>78'129</i>	<i>162'974</i>
Total relevé des pompages + achats d'eau		384'892	389'679	418'319	386'191	363'404	361'711
Relevé des compteurs (m ³)	Abonnés locaux	302'920	307'899	302'894	290'267	288'109	289'371
	Abonnés hors commune	28'902	29'902	40'363	25'722	21'385	20'760
	Consommations communales	20'536	23'137	29'590	15'934	12'091	15'331
	Consommations diverses	1'360	1'160	4'535	3'367	2'517	905
	Fuites expliquées	3'600	4'395	4'350	7'400	4'920	8'580
	<i>Total</i>	<i>357'318</i>	<i>366'493</i>	<i>381'732</i>	<i>342'690</i>	<i>329'022</i>	<i>334'947</i>
Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs		27'574	23'186	36'587	43'501	34'382	26'764
Différence exprimée en %		7.16%	5.95%	8.75%	11.26%	9.46%	7.40%

ANNEXE N° 5

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2022



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
✉ admin@savigny.ch - ☎ 021 781 07 30

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2022

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2022.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'421

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 54.94%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 45.06%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat* :
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne* :
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles *

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

* Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
✉ admin@savigny.ch - ☎ 021 781 07 30

Page 2

Qualité bactériologique

Désignation des échantillons	Germes aérobies minimum	Germes aérobies maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon (robinet cuisine, réseau inférieur)	5	13
Ferme Le Chalet Blanc (réseau inférieur)	16	51
Réservoir des Planches (arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	0	1
Réservoir de l'Erbenaz (arrivée source, réseau supérieur)	1	5
Pompage du Publoz (arrivée puits, réseau supérieur)	1	1
Abribus de la Claie-aux-Moines (WC, réseau supérieur)	0	2

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		4.6	20.6
pH		Norme 6.8 – 8.2	7.6	8.1

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	15.8
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	15
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	14.5
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.9
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.3
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	2.5

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, mars 2023

Municipalité de Savigny

ANNEXE N° 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES 2022



COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUTES D'EAU 2022

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Profondeur (m)	Indentification sur le plan	Date de réparation
1	2021-12-12	Route de Lutry	Fuite privée détectée lors du relevé du compteur	150	-	oui	2022-02-07
2	2022-01-19	Chemin de la Séchaude 9	Fissure de la conduite en fonte DN125 : pose d'un Repaflex par le service des eaux	250	1.60	oui	2022-01-19
3	2022-01-29	Route de la Claie-aux-Moines 15	Compteur privé : gel	50	-	non	2022-02-08
4	2022-02-10	Route de la Claie-aux-Moines 9-11	Fissure de la conduite PE DN150 : pose d'un Repamax par le service des eaux	700	1.10	oui	2022-02-10
5	2022-02-10	Chemin Pivet 6	Fuite privée	400	1.70	oui	2022-02-14
6	2022-03-10	Route du Collège 2	Fuite privée	650	0.90	oui	2022-03-17
7	2022-05-05	Route de Mollie-Margot 7a (Chantier Coop provisoire)	Fuite privée, conduite DN 100 de la source : pose d'un Repaflex par le service des eaux	0	1.20	non	2022-05-05
8	2022-05-06	Route de Mollie-Margot 7a (Chantier Coop provisoire)	Fuite privée, conduite DN40 de la source de la fontaine de la Maison de commune : réparée par la Coop	0	0.50	non	2022-06-06
9	2022-05-09	Chemin de la Verne 8	Fuite privée : un machiniste a arraché la conduite DN40	100	1.30	non	2022-05-12
10	2022-06-02	Chemin de la Tantérine	Trou de 5 mm sur conduite DN75 : réparation par le service des eaux	400	0.80	oui	2022-06-30
11	2022-06-08	Chemin des Marguerites 6	Fuite privée détectée lors du relevé du compteur	100	1.20	non	2022-07-08
12	2022-06-09	Bourg des Pilettes	Conduite DN150 endommagée : remplacement d'un tronçon de 30 m par une entreprise	2'000	1.20	oui	2022-06-09
13	2022-06-09	Bourg des Pilettes (Forel)	Fuite privée	200	1.00	non	2022-07-21
14	2022-07-08	Route de Mollie-Margot 11 (Chantier des installations sportives)	Trou de 5 mm sur conduite DN150 : pose d'un Repaflex par le service des eaux	3	0.90	oui	2022-07-08



COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2022

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Profondeur (m)	Indentification sur le plan	Date de réparation
15	2022-07-12	Route de Pré la Pierre	Trou de 5 mm sur conduite DN125 : pose d'un Repaflex par le service des eaux	600	1.00	oui	2022-07-12
16	2022-07-25	Route de Chexbres 4	Trous (2) de 8-10 mm sur conduite DN200 : pose de 2 Repaflex par le service des eaux	480	1.40	oui	2022-07-25
17	2022-07-26	Route du Jorat 9	Fuite privée	100	-	non	2022-08-25
18	2022-08-03	Chemin de la Verne 9-11	Trou de 3 mm sur conduite DN125 : pose d'un Repaflex par le service des eaux	300	1.15	oui	2022-08-03
19	2022-08-03	Route du Martinet 9	Trou sur la vanne	90	1.10	oui	2022-08-10
20	2022-08-18	Route de Chexbres 10	Trou de 3 mm sur conduite DN200 : pose d'un Repaflex par le service des eaux	350	1.30	oui	2022-08-18
21	2022-08-22	Route des Miguettes	Trou de 5 mm sur conduite DN125 : pose d'un Repaflex par le service des eaux, puis remplacement d'un tronçon de 150 m de conduite	1'500	1.40	oui	2022-08-22
22	2022-08-22	Route des Miguettes	Vanne cassée lors d'une manœuvre	70	1.40	oui	2022-08-31
23	2022-09-21	Route du Jorat 14	Trous (2) sur conduite DN150 : pose d'un Repaflex par le service des eaux, puis remplacement d'un tronçon de conduite avec les travaux en cours sur la route du Jorat	15	1.00	non	2022-09-21
24	2022-09-21	Route du Martinet 4	Vanne de purge cassée lors d'une manœuvre	72	1.20	oui	2022-09-22
				8'580			



Route de la Claie-aux-Moines 9-11





Bourg des Pilettes





Route de Chexbres 4



Route des Miquettes





Route des Miquettes (suite)



ANNEXE N° 7

RESERVOIR DES PLANCHES : PHOTOS DU CHANTIER



Réservoir des Planches

Travaux 2022 de démolition du réservoir et de transformation en station de pompage





Réservoir des Planches

Travaux 2022 de démolition du réservoir et de transformation en station de pompage





Réservoir des Planches

Travaux 2022 de démolition du réservoir et de transformation en station de pompage

